

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXII

LEVIS—JUILLET 1926

No 7

---

---

### MATHIEU DAMOURS DE CHAUFFOURS

---

La famille Damours était de vieille noblesse.

François Damours, seigneur du Serin, qui fut maître d'hôtel de Louis XII, épousa à Paris, le 10 août 1496, Gillette Hennequin qui lui donna, entre autres enfants :

Gabriel Damours, seigneur du Serin, qui épousa Madeleine de Bideau, et fut le père de :

Pierre Damours, chevalier, sieur du Serin, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils d'Etat et Privé, et surintendant de la justice et police de Troyes. Celui-ci épousa à Paris, le 31 janvier 1561, Jeanne Le Prevost, de qui il eut :

Louis Damours, conseiller au Châtelet de Paris, marié d'abord à Marie Regnault puis à Elisabeth Tessier.

C'est de ce dernier mariage que naquit Mathieu Damours de Chauffours, le premier Damours qui s'établit dans la Nouvelle-France.

En quelle année Mathieu Damours de Chauffours vint-il s'établir dans la Nouvelle-France ?

Dans une pièce judiciaire datée du 18 août 1681, Mathieu Damours de Chauffours déclare qu'il est dans le pays depuis trente ans, dans lequel il est venu âgé de trente-trois ans. Comme il était né en 1618, nous pou-

vons affirmer qu'il était arrivé ici au printemps ou à l'été de 1651. Par le *Journal des Jésuites*, nous voyons que le 13 octobre 1651 le *Saint-Joseph*, la *Vierge* et un navire hollandais jetèrent l'ancre devant Québec. Le nouveau gouverneur, M. de Lauzon, était dans l'un de ces navires. M. Damours de Chauffours n'aurait-il pas fait la traversée avec le gouverneur de Lauzon ?

Le contrat de mariage de Mathieu Damours de Chauffours, reçu par le notaire Roland Godet le 16 mars 1652, nous laisse soupçonner qu'il était venu dans la Nouvelle-France dans l'intention de cultiver la terre : "En faveur duquel futur mariage, y lisons-nous, les père et mère de la future épouse donneront aux futurs époux leur nourriture et logement pendant trois années et deux hommes de travail pour les servir pendant le dit temps de trois années lesquels seront gagés par les dits futurs époux, plus une vache de trois à quatre ans laquelle sera livrée présentement aux futurs époux, deux boeufs de deux ans, qui seront fournis dans deux ans, et encore que les dits futurs époux aient besoin de boeufs pour leur labour pendant le dit temps les dits Marsolet et sa femme promettent leur en fournir gratuitement...."

Il est certain, toutefois, que M. Damours de Chauffours était militaire. En effet, dans la pièce judiciaire dont nous venons de parler, il dit : "Peu de temps après son arrivée il fut choisi pour être major de cette ville (Québec), et ensuite pour commander un camp volant."

Le 18 septembre 1663, le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval choisissaient M. Damours de Chauffours pour faire partie du Conseil Souverain. Il fut maintenu en charge le 19 septembre 1664, le 6 décembre 1666, le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674, et le 7 janvier 1675. Le 27 avril 1675, le roi le nommait membre à vie du Conseil.

Le 8 novembre 1672, l'intendant Talon faisait une importante concession de terre à M. Damours de Chauffours. Comme M. Talon était à la veille de s'embarquer pour la France et qu'il n'avait pas le temps de préparer

un acte de concession en forme, il signa le certificat suivant :

“Certiffions à tous qu’il appartiendra que nous avons permis au sieur Damours, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de faire travailler sur une lieue de terre de front et une lieue et demy de profondeur, savoir, une demy lieue au deça et une demy lieue au delà de la rivière de Matane ; le tout soubz le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes” (1).

Ce ne fut que cinq ans plus tard que M. Damours de Chauffours obtint le titre régulier de sa concession. Le 26 juin 1677, l’intendant Duchesneau lui donnait le titre suivant :

“.....Considérant les grands services que le sieur Damours a rendu et rend journellement à cette colonie, et qu’il est chargé d’une famille composée d’onze enfants, nous, sous le bon plaisir du Roy, avons accordé et accordons au dit sieur Damours la ditte lieue et demye de terre de front et une lieue de profondeur, savoir une demye lieue au desa et une demye lieue au delà de la rivière Matane, et par augmentation une autre lieue de terre de front aussy sur une lieue et demye de profondeur y joignant, à prendre du côté de la rivière Mitis, avec le droit de pesche sur le dit fleuve Saint-Laurent, pour en jouir par luy ses successeurs ou ayant cause en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice...” (2)

M. Damours de Chauffours, en se faisant concéder la seigneurie de Matane, n’avait pas, croyons-nous, l’intention de la coloniser. Il ne paraît pas qu’il y concéda une seule terre. Il n’y fit, non plus, aucune culture par lui-même. Il avait plutôt été attiré à Matane par la rivière fort poissonneuse qui y coulait. Son intention était, croyons-nous, de s’y livrer à l’industrie de la pêche. Il fit l’acquisition d’une barque d’un assez fort tonnage et c’est par ce navire qu’il transportait à Québec le produit de ses pêches.

---

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 317.

(2) Insinuations du Conseil Souverain, cahier no 2, folio 9.

Si la seigneurie de Matane n'apporta pas la fortune à M. Damours de Chauffours elle lui amena une aventure dont il dut conserver un souvenir cuisant pendant bon nombre d'années.

Au mois de mai 1681, le roi de France avait accordé une amnistie complète aux habitants de la Nouvelle-France, qui, sans permission, avaient fait le commerce avec les Sauvages.

Cette amnistie fut apportée à Québec par le vaisseau du roi dans les premiers jours d'août.

Le 16 août 1681, au moment où le Conseil Souverain assemblé allait procéder à l'enregistrement de l'amnistie accordée par le roi, madame Damours de Chauffours déposait sur la table du Conseil un pli cacheté qu'elle apportait de la part de son mari. Le gouverneur de Frontenac, qui était présent, s'objecta fortement à ce qu'on donnât lecture de cette communication. Après une discussion assez acerbe entre M. de Frontenac, d'une part, et l'intendant Duchesneau et le procureur général d'Auteuil, de l'autre, le greffier donna lecture du pli mystérieux apporté par madame Damours de Chauffours.

Le conseiller Damours de Chauffours écrivait à ses collègues :

"A Nos Seigneurs du Conseil Souverain supplie humblement Mathieu Damours de Chauffours ; conseiller en cette Cour, disant que le douzième de ce mois étant à la basse ville à donner ordre pour faire décharger une barque qui arrivait de sa terre de Matane, un garde de Monsieur le gouverneur lui vint dire de sa part de l'aller trouver au Château. Ce qu'il fit sur l'heure ; et étant entré dans la chambre de mon dit sieur le gouverneur qu'il trouva accompagné d'un Père Récollet et une autre personne qu'il ne connut pas. Il fit signe au suppliant de le suivre dans son cabinet où il passa, et y étant entrés seuls, mon dit sieur le gouverneur lui demanda pourquoi il avait fait partir sa barque pour Matane sans un congé de lui, et s'il ne savait pas qu'il fallait prendre congé pour faire partir de cette ville quelque bâtiment que ce fut. A quoi le suppliant répondit qu'il le priait

très humblement de se vouloir bien souvenir qu'au mois d'avril dernier étant dans le dessein de faire partir un canot pour le dit lieu de Matane, attendant la fonte des glaces, et qu'ils pussent envoyer leur barque, il le vint trouver avec le sieur de Peiras pour lui en demander congé, qu'il eut la bonté de leur octroyer à condition qu'avant de partir ils verraient le sieur Boisseau pour avoir son agrément, ce qu'ayant dit qu'ils feraient, ils se retirèrent ; qu'en après lui suppliant avec le sieur de Lestre le Walon allèrent trouver le dit sieur Boisseau, auquel ils dirent qu'ils venaient savoir de lui s'il n'aurait point de difficulté de laisser partir un canot qu'ils voulaient envoyer à Matane en attendant que leur barque fut en état de faire le même voyage, lequel sieur Boisseau dit à lui suppliant qu'il en avait si bien usé par le passé qu'il ferait ce qu'il voudrait et que de sa part il n'y aurait pas de peine ; après quoi ils obtinrent le congé qu'il eut la bonté de leur faire expédier par le sieur Le Chasseur, son secrétaire, qui est autant pour la barque que pour le canot, qu'ainsi il n'avait pas cru qu'il fut besoin d'en prendre un second ; ce qu'entendant Monsieur le gouverneur dit que le dit congé était pour le canot seulement et non pour la barque, et lui suppliant répondit en ces termes, Monsieur, je vous demande excuse, je ne croyais pas qu'il fut de nécessité d'en prendre un autre comme c'était pour aller à une habitation qu'il a plû au Roi de m'accorder, je croyais que celui que vous nous aviez donné dût suffire, je ne l'ai même vu que depuis le retour de Monsieur de Lestre et je crois que l'intention du Roi est que l'on aille fort librement sur les terres qu'il nous a données ; sur quoi Monsieur le gouverneur s'emportant tout d'un coup de colère dit au suppliant : Allez, vous les apprendrez les intentions du Roi et vous demeurerez en prison jusques à ce que vous les sachiez, et en même temps appella ses gardes, fit prendre le suppliant, et le conduisant jusques dans la salle de ses dits gardes, dit qu'il lui apprendrait bien à obéir, ce qui l'obligea de se retourner et dire qu'il n'avait jamais manqué d'obéissance, et fut mis dans une chambre du château proche la dite salle, et depuis transféré dans une

chambre au-dessus de celle où est Du Luth, coureur de bois, dans laquelle le suppliant est encore présentement, étonné de se voir arrêté prisonnier d'une manière si surprenante, vu que jamais il n'a contrevenu aux ordres du Roi ni aux règlements des gouverneurs qui ont commandé en ce pays de la part de Sa Majesté ; ce qui lui donne lieu de croire que quelques personnes mal intentionnées l'auront accusé vers Monsieur le Gouverneur et qu'il l'a cru coupable, ne se pouvant persuader que ce soit pour avoir fait partir sa barque sans congé, puisqu'il en est porteur.

“Ce considéré, Nos Seigneurs, vu le congé de Monsieur le Gouverneur cy-joint et qu'il ne serait pas juste que le suppliant fut traité si durement sans en savoir la cause, il vous plaise ordonner qu'il sera informé des accusations qui peuvent être faites contre lui à la requête de Monsieur le procureur général pour ensuite lui être son procès fait par les voies ordinaires, et vous ferez justice” (1).

M. Damours de Chauffours, comme on vient de le voir, avait été arrêté le 12 août 1681, vers les dix heures du matin, et était détenu depuis dans une pièce du château Saint-Louis.

A la demande de M. Damours de Chauffours d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire les conseillers au Conseil Souverain, M. de Frontenac répondit que cette requête déguisait les faits et était un nouvel acte de mépris pour son autorité. L'intendant Duchesneau ayant voulu répliquer, M. de Frontenac lui répondit avec colère que le Conseil ne devait pas entreprendre des choses qui étaient au-dessus de son pouvoir, et qu'il ne lui appartenait pas d'informer contre la conduite du gouverneur, sans en avoir une commission particulière du roi.

A la fin de cette séance du Conseil Souverain déjà marquée par des incidents si orageux, l'intendant Duchesneau ayant voulu se retirer avec le greffier pour en rédiger le procès-verbal à tête reposée, M. de Frontenac se mit dans la porte pour les empêcher de sortir.

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. II, p. 638.

A la séance suivante du Conseil Souverain, le 18 août 1681, les conseillers tentèrent un nouvel effort auprès du gouverneur pour faire remettre M. Damours en liberté. Tout fut inutile.

Il en fut de même à la séance du 20 août 1681.

M. Damours ne reprit son siège que le 20 octobre 1681. Il avait donc été prisonnier de l'irascible M. de Frontenac plus de deux mois.

Dans un mémoire anonyme écrit à la fin de 1681, intitulé "Défense de M. de Frontenac par un de ses amis", et qu'on attribue à madame de Frontenac, on lit :

"Quand M. de Frontenac ne serait pas connu pour un homme assez modéré, ce qui s'est passé cette année en Canada, doit suffire pour persuader de sa modération, si monsieur le marquis voulait jeter les yeux sur les pièces qui justifient la lecture faite par le dit sieur Duchesneau d'un libelle injurieux contre M. de Frontenac en plein Conseil, et sur la déclaration du sieur de la Vallière contenant ce qui s'est passé entre M. Duchesneau et M. de Frontenac le 15 octobre dernier, il verrait un échantillon des égarements du premier et de la patience de l'autre. Il n'y a que M. de Frontenac qui se fut contenté de tenir en arrêt pendant quelques jours le sieur Damours, conseiller au Conseil Souverain, après les insolences avec lesquelles il avait répondu à une simple réprimande qu'il lui avait faite, à cause d'une contravention aux ordres du Roi pour avoir envoyé une barque en traite sans permission, M. de Frontenac aurait appréhendé qu'on n'eut trouvé à redire à sa modération, s'il ne s'était cru en droit de mépriser le procès du sieur Damours en ce qui le regardait personnellement et de ne le pas traiter à la rigueur pour une première faute, à cause de son caractère de conseiller."

Le gouverneur de Frontenac était prompt à se fâcher mais ses colères ne duraient pas longtemps, et il cherchait à faire oublier ensuite les ennuis qu'il avait causés à ceux qui étaient obligés de subir ses écarts de caractère. Dans le cas du conseiller Damours, Frontenac lui rendit vite ses bonnes grâces. Dix ans plus tard, le gouverneur fit tout ce qu'il put pour engager le baron

de Lahontan, son ami et son obligé, à épouser la fille du sieur Damours. Il aurait même promis de lui donner 1000 écus le jour des épousailles. Du moins, c'est le baron de Lahontan qui raconte cette histoire. Il n'y a pas raison de ne pas ajouter foi à son récit.

M. Damours décéda à Québec le 9 octobre 1695. De son mariage avec Marie Marsolet il avait eu plusieurs fils qui perpétuèrent sa famille sous les noms de Damours, Damours de Chauffours, Damours de Freneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignancour, Damours de Plaine, Damours de la Morandière, etc., etc.

P.-G. R.

---

## QUESTIONS

---

Par une lettre de M. de Frontenac au ministre, je vois que dans l'automne de 1698 M. de Gallifet, major de Québec, présenta un mémoire au Roi pour l'établissement d'un poste à l'île Percé. Frontenac appuya cette proposition. Ce mémoire a-t-il été conservé ? Où est-il ?

Percéen

Je vois dans une brochure récente que c'est feu le colonel d'Orsonnens qui fut le premier au Canada à suggérer d'organiser un bataillon ou des compagnies de zouaves pour aller à la défense du Saint-Père. M. d'Orsonnens, dit-on, fit sa suggestion dès 1867. Pourrait-on me donner des précisions là-dessus ?

A. F. B.

Dans une lettre de 1694, M. de Callières, alors gouverneur de Montréal, ayant à se plaindre de Mgr de Saint-Vallier, disait au ministre : "Mon frère prendra la liberté de vous porter mes plaintes, Monseigneur, des insultes qu'il m'a faites." Quel est ce frère de M. de Callières ?

A. J. B.

## LES PROCUREURS FISCAUX ET ROYAUX A MONTREAL SOUS LE REGIME FRANCAIS

Dans les justices seigneuriales le "procureur fiscal" et dans les justices royales le "procureur du roi" avaient pour devoir de citer devant le juge ceux qui contrevenaient aux ordonnances et aux règlements. Parfois aussi, ils remplissaient les "fonctions d'officiers de police et de juges d'instruction."

A Montréal, il y eut des procureurs fiscaux de 1648 à 1692. Pendant ce temps entre 1663 et 1667, il y eut également un procureur du roi attaché à cette sénéchaussée royale que le Conseil Souverain avait établie à Montréal pensant pouvoir abolir le tribunal des seigneurs. Mais n'ayant pas gagné son point, la sénéchaussée s'éteignit. En 1693, après entente avec les autorités, les seigneurs cédèrent partie de leurs droits et un nouveau tribunal royal fut créé que l'on nomma "la juridiction de Montréal" parce qu'on défendit de le reconnaître comme une prévôté.

De 1648 à 1760, nous avons relevé les noms de dix procureurs en titre, mais il y eut deux fois autant d'intérimaires, de substituts et de substituts aux substituts.

*Gilbert Barbier dit le Minime, 1657-1662.*—Il est dit procureur fiscal dans un acte de Basset du 7 novembre 1657 et il occupait encore en 1662. On prétend qu'il fut surnommé le Minime, à cause de sa petite taille. C'était un maître-charpentier instruit, intelligent et honorable. Il avait épousé Catherine de la Vau, à Montréal en 1650, et il en eût plusieurs enfants. Le sieur Barbier qui est classé parmi les principaux pionniers de Ville-Marie, fut arpenteur sur la fin de sa carrière. Il mourut à la Pointe-aux-Trembles en 1693.

*Jean-Baptiste Mignon, 1663-1664.*—Le 21 novembre 1662, un Jean-Baptiste Mignon (ne pas confondre avec Migeon) soldat de la garnison de Ville-Marie, fait, ainsi que la plupart des jeunes gens de la seigneurie, la promesse écrite de défricher quatre arpents de terre. Le 23 novembre 1663, ce Mignon est parrain. Cette même année, une justice royale ayant été établie à Montréal, les seigneurs qui ne voulaient pas se laisser dépouiller de leur droit de justice et

qui semblent cependant ne pouvoir continuer M. de Maisonneuve dans sa charge de juge, nomment M. Charles d'Ailleboust pour lui succéder et J.-B. Mignon comme procureur fiscal. Ce dernier signe, d'une fort belle écriture : "Le Mignon pro. fiscal", à l'élection d'Urbain Baudereau au poste de syndic de la communauté des habitants de Ville-Marie, le 21 décembre 1663. L'année suivante, le 6 mars 1664, le même colon signe encore Le Mignon, au procès verbal de ratification de l'élection de cinq juges de police. C'est la dernière fois que ce Mignon figure dans les documents.

*J.-B. Migeon de Branssat, 1667-1677.*—Le 14 juillet 1665, un Jean-Baptiste *Migeon*, marchand, est parrain et le 26 novembre 1665 a lieu le mariage de Jean-Baptiste Migeon de Branssat avec Catherine Gauchet de Belleville. Le marié signe : Migeon de Branssat et son écriture est bien différente de celle de *Le Mignon*. Au recensement de 1666, J.-B. Migeon est devenu commis de la Compagnie des Indes. A celui de 1667, il est dit procureur fiscal. Faillon a fait un seul et même individu de Mignon et de Migeon, mais il n'est guère possible de partager son opinion lorsqu'on compare les deux signatures ou l'orthographe des deux noms dans le texte des actes notariés et l'état civil.

Par la suite, le sieur Migeon de Branssat deviendra juge seigneurial et il décédera au mois d'août 1693, alors qu'il venait d'être nommé juge royal. (Voir B. R. H., vol. XXVII, p. 178).

*Mathieu Hubou des Longchamps, 1677-1688.*—Né en 1628 en Normandie, il épousa à Québec en 1649, Susanne Botfair qui était originaire de Gloucester, Angleterre. Il commence à exercer sa charge de procureur le 3 avril 1677, bien qu'il ne soit nommé officiellement que le 26 août suivant et il cessa de pratiquer après le 23 février 1678. Inhumé le 2 novembre de la même année, à la Pointe-aux-Trembles. Son successeur fut Jehan Gervaise.

*Jean Gervaise, 1673-1688.*—Il est inhumé le 12 mars 1690, âgé de 69 ans. Tanguay, I. p. 265, dit qu'il fut procureur fiscal, ce qui est inexact. En réalité, il occupa comme procureur fiscal fort longtemps, mais il n'eut jamais d'autre titre que celui de substitut. Ajoutons qu'un document du 21 juin

1660, nous informe qu'il était alors "commis à la receipte des amendes de Villemarie". On lui accorda une commission le 7 août 1672 qui a été enregistrée le 25 octobre suivant dans le registre du tribunal. Une autre commission datant du 20 avril 1680 fut insérée dans le registre des audiences le 26 août 1690. Né en 1621 et originaire de l'évêché d'Angers, il épousa à Montréal en 1654, Anne Archambault. (Voir B. R. H., 1921, p. 119).

*Hilaire Bourguine, 1684-1687.*—Il commence l'exercice de sa charge le 27-1-1688 et le 12 mai 1690, le juge Migeon de Branssat l'interdit pour outrage, rebellion et attentat à sa personne. De décembre 1684 à mai 1687 fut greffier. Le 9 mai 1687, Migeon de Branssat se rend chez Bourguine pour obtenir remise des documents judiciaires. Il n'y trouve que le commis de Bourguine, le sieur Bouassier. Ce dernier livre la clef de l'armoire où sont les documents qui sont emportés par Adhémar et son commis Cabazié.

*Charles Le Moyne, 1663-1667.*—Né en 1624, à Saint-Jacques de Dieppe, Normandie, il vint à Québec en 1641, puis à Montréal en 1646 où il fut interprète avant de devenir marchand. Il épousa en 1654 Catherine Tierry Primot. Nommé procureur du roi, en 1663, lors de la création d'une sénéchaussée à Montréal, en opposition au tribunal seigneurial, il ne resta en fonction que quatre ans, alors que la sénéchaussée fut abolie. Charles Le Moyne, anobli pour les services qu'il avait rendus à la colonie, fut le chef d'une famille qui a jeté un grand lustre sur notre histoire. Il décéda à Montréal le 30 janvier 1685.

*Jacques Alexis de Fleury Deschambault, 1693-1702.*—Né en 1642, à Saint-Jean-de-Montaigu, dans le Poitou, il épousa, à Québec, le 19 novembre 1671, Marguerite de Chavigny, veuve de Thomas Douaire de Bondy, puis le 9 juillet 1708, il convolait à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec Marguerite-Renée Denis de la Ronde, veuve de Thomas de Lanaudière. Nommé, au mois d'août 1690, par l'abbé Dollier de Casson, à la présidence du bailliage de Montréal, il vit sa nomination confirmée quelque temps après par l'intendant Bochart de Champigny. En prenant possession de sa charge, le 21 novembre 1690, il prononça l'allocution d'usage et produisit les documents relatifs à sa nomination. Lors

de l'abolition de la justice seigneuriale, en 1693, il devint procureur du roi auprès du nouveau tribunal royal, puis, le 5 juin 1701, il recevait commission pour faire fonction de lieutenant général civil et criminel en l'absence du juge Juchereau. Mais il ne fut titulaire de la présidence de ce tribunal qu'au mois de mai 1706. Ce fonctionnaire siégea presque sans interruption du 8 mai au 22 mars 1715 et il mourut le 30 mars 1715.

*Pierre Rimbault, 1702-1706.*—Arrivé à Montréal vers 1695 avec sa femme Jeanne-Françoise de Simblin qu'il avait épousée à Paris en 1691, Pierre Rimbault fut d'abord marchand ébéniste mais le meuble n'allait guère à cette époque et en 1697 il quitta le négoce pour le notariat. Toutefois, il ne reçut sa commission de notaire qu'en 1699. A partir de 1702, le voilà qui occupe souvent le poste de procureur du roi, en l'absence du titulaire, puis, en 1706, il en reçoit la commission. Enfin, le 29 avril 1727, il s'élève encore d'un degré et devient juge. Le sieur Rimbault conserva sa charge jusqu'à sa mort, au mois d'octobre 1740, mais dans les deux dernières années de sa vie des infirmités l'obligèrent souvent de s'éloigner du tribunal. Devenu veuf en 1705, il avait convolé en 1707 avec Louise Nafrechoux, fille d'un riche marchand. Rimbault a possédé une des bonnes bibliothèques particulières de Montréal et ce devait être un érudit. C'était aussi un homme d'affaires, car il acquit plusieurs immeubles à Montréal et il sut se faire octroyer une couple de seigneuries dans la région du lac Champlain.

*François Foucher, 1727-1760.*—Originaire du diocèse de Chartres, France, il épousa, à Québec, en 1724, Mlle Lebé, puis en 1728, il convola avec Dlle Le Gardeur de Courtemanche, à Lévis. D'après *l'Histoire de la seigneurie de Lauzon*, par feu J.-E. Roy, vol. I, p. 460, le sieur Foucher aurait d'abord été écrivain du roi à Montréal, puis substitut du procureur du roi. Nous n'avons rien trouvé qui confirme cette assertion. L'office de procureur de la juridiction de Montréal fut octroyé au sieur Foucher par une commission datée du 29 avril 1727 (E. & O. R., III, 97).

Cependant, il ne figure dans les documents judiciaires qu'au mois de janvier 1728 et sa famille paraît continuer à demeurer à Québec, d'où il venait jusqu'en 1730.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire* (vol. IV, p. 79) dit que ce procureur était appelé *Fouchet de Labrador* et M. P.-G. Roy nous informe que le dit officier de robe adopta parfois le nom territorial de *Labrador* parce que sa mère avait des intérêts dans ce coin du continent. Néanmoins, à Montréal, dans les nombreux papiers où son nom figure, jamais il ne signe ou n'est appelé autrement que Foucher tout court. Au contraire, son fils, Jean-François, le 22 février 1753, lorsqu'il présente sa requête pour être nommé substitut du procureur du roi, signe "Foucher de Labrador."

Foucher père, après 1756, séjourne deux ans en France et nous ne constatons sa présence qu'une fois en 1759.

Dans son *Dictionnaire*, vol. IV, p. 79, Mgr Tanguay signale, que le procureur Foucher était à Montréal le 8 janvier 1757, mais il fait erreur. C'est le fils, "Foucher du Labrador" substitut du procureur, qui est présent et signe à l'acte de mariage de Mathieu Valentin.

E.-Z. MASSICOTTE

---

### L'ABBÉ FRANÇOIS FÉRÉ-DUBURON

---

Ordonné prêtre le 27 octobre 1750, il fut d'abord chargé de la paroisse des Écureuils, puis il passa, en 1765, à celle de Varennes qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 1801.

En 1790, l'évêque de Québec avait nommé M. Feré-Duburon grand vicaire pour le district de Montréal. Son humilité lui fit refuser cette charge. Dans son *Répertoire du clergé canadien*, Mgr Tanguay publie une lettre très flatteuse de l'abbé Plessis, alors tout jeune prêtre, plus tard évêque de Québec, à l'abbé Feré-Duburon à ce sujet.

La *Gazette de Montréal* du 16 novembre 1801 consacre l'épithète suivante à ce bon prêtre :

Des disciples du Christ, imitateur fidèle,  
Ce pasteur aux pasteurs peut servir de modèle ;  
Il fut pieux, zélé, humble, simple, frugal,  
Équitable, éclairé, gai, franc et libéral.

MEMOIRES DE FEU MONSIEUR BOUCHER,  
SEIGNEUR DE BOUCHERVILLE, ET ANCIEN  
GOUVERNEUR DES TROIS-RIVIERES  
(EXTRAITS)

Je suis un des plus anciens du pays de la Nouvelle-France, y ayant été amené par feu mon Père, en 1635. J'étois pour lors âgé de 13 ans.

En 1637, je fus envoyé dans les pays d'en haut, chez les Sauvages nommés Hurons, pour apprendre leur langue ; j'y demeurai quatre ans. Après mon retour, Mr De Montmagny, Gouverneur Général du pays, me mit dans les Troupes de la garnison, où je servy successivement en qualité de soldat, de Caporal et de Sergent, et toujours en celle d'Interprete des Hurons, pendant ce tems.

Je me trouvay au combat que l'on fit, dans la Rivière de Richelieu, contre 2 cents Iroquois qui nous avoient surpris, et pensoient nous avoir déjà pris ; mais nous nous débarrassâmes, avec perte de leur côté, par le courage et la bonne conduite de Monsieur De Montmagny. C'était en 1643.

Je me trouvay encore au combat qui se donna en 1645, dans le lac St-Pierre, où les ennemis nous échappèrent à la faveur d'une nuit très obscure.

En 1646, j'étois à la Rivière Puante (Bekancourt), dont le Fort étoit assiégé par les Iroquois ; nous y perdîmes du monde et les ennemis se retirèrent sans perte, par la mauvaise conduite de ceux qui nous commandoient.

L'année 1648, on m'établit commis aux magasins des Trois-Rivières, avec 400 l. d'appointemens. Cette même année, Mr de Montmagny ayant été rappelé, Mr D'Aillebout vint prendre sa place, et me confirma dans mon employ ; et en 1649, il m'établit avec le Conseil, Commis en Chef avec 600 l., et l'année suivante j'eus 300 l. d'augmentation, de sorte que mes appointemens étoient de 900 livres.

En 1651, il me donna une Commission de Capitaine des Habitans des Trois-Rivières, avec ordre de les

exercer au maniement des armes, de faire tenir leurs armes en état, de ne laisser sortir personne sans armes, et de faire entourer de palissades le Bourg des Trois-Rivières. Il me donna plusieurs autres ordres que j'exécutay entièrement.

Cette même année, Monsr Le Conseiller De Lauson vint relever Monsr D'Aillebout.

En 1652, Monsr de Lauson ajouta à ma Commission de Capitaine des Habitans des Trois-Rivières, la Banlieue, et m'envoya ordre de faire fortifier le Bourg, parce que nous étions menacés d'un siège par les Iroquois. J'eus aussi ordre de faire faire la garde aux Habitans.

Au mois de may 1653, Monsieur de Lauson m'envoya des provisions de Lieutenant Civil et Criminel de Mr le Grand-Sénéchal de la Nouvelle France, son fils, pour la juridiction des Trois-Rivières ; charge que j'exerçai jusqu'à ce que le Roy, ayant repris le pays, y changea la justice.

Le mois de juin suivant, Mr de La Potherie, Gouverneur des Trois Rivières, ayant demandé congé d'aller à Québec, pour quelques affaires qu'il y avoit, je reçus une Commission pour commander en son absence. Ce fut dans ce tems là, que les Iroquois, au nombre de 600 hommes, vinrent assiéger les Trois Rivières, où je n'avois que 45 à 46 hommes, tant vieux que jeunes ; mais nous nous défendîmes si bien que les ennemis ne nous firent d'autre mal que de brûler les maisons et granges hors de la portée du canon, et les bleds et pois qui se trouvèrent coupés ; le feu n'ayant pas pris dans ceux qui étoient encore sur pied. Ils nous tuèrent plusieurs bêtes. Le premier jour, qui étoit un samedi 23me aoust 1653, nous leur tuâmes trois hommes. Le lendemain, nous escarmouchâmes jusqu'au soir. Les ennemis envoyèrent quelques-uns de leurs gens avec une espèce de pavillon blanc, pour demander à parler de paix. J'envoyay les reconnaître, mais comme il étoit fort tard, je remis au lendemain à les écouter. Nous eûmes ce jour là un sauvage blessé, qui mourut. Après avoir passé huit jours à parler, (les ennemis voulaient surprendre le

fort, sous prétexte de paix,) la paix fut arrêtée, aux conditions qu'ils me rendroient tous les prisonniers qu'ils avoient dans leur armée, tant français que sauvages, qu'ils iroient chercher ceux qu'ils avoient dans leurs villages, et même les amèneroient dans quarante jours, et que les plus considérables des Nations Iroquoises viendroient à Québec avec des présens demander la paix à Monsr de Lauson, notre Gouverneur, et la conclure : ce qui fut exécuté en tout point, et en partant ils me laissèrent en otage six de leurs enfans.

Monsr De La Potherie étant de retour aux Trois-Rivières, je lui remis le Fort et la petite ville entre les mains.

Les Anciens des Iroquois arrivèrent, comme ils l'avoient promis, avec le père Poncet, Jésuite, qu'ils avoient fait prisonnier, pendant la guerre, et je les conduisis à Québec, où la paix fut faite. Monsr de Lauson me dit, en m'embrassant : "Ah ! que vous avez eu de bonheur d'avoir si bien conservé votre poste ! car sy les ennemis eussent pris les Trois Rivières, tout le pays étoit perdu ; mais que puis-je faire pour vous récompenser ? Le pays est sy pauvre, qu'il n'y a pas de quoi payer les officiers. Tout ce que je puis, c'est de vous donner le commandement d'une place que vous avez sy bien défendue," et il me fit expédier des commissions qui portent qu'elles m'ont été données pour récompense d'avoir sy bien défendu cette place.

Je commanday aux Trois Rivières en qualité de Gouverneur pendant quatre ans, et quoique la guerre eût recommencé avec les Iroquois, je ne perdis que deux hommes. Nous eûmes cependant plusieurs fois à combattre avec l'ennemi, mais grâce à Dieu nous eûmes toujours l'avantage.

En 1657, Monsr D'Argenson releva Monsr De Lauson, et je demanday à me retirer sur mon bien ; ce qui me fut accordé avec peine. Mr D'Argenson n'a marché qu'une fois contre les ennemis, où je l'accompagnay ; mais le combat ne dura pas longtemps, et il n'y eut personne de tué.

Monsr D'Avaugour succéda à Monsr D'Argenson, en 1661, et me choisit pour porter ses dépêches à la Cour et y solliciter le secours que le Roy lui avait promis pour ce pays. Il me donna un Mémoire d'instructions de la manière dont je devois me comporter et à qui je devois m'adresser, ce que je suivis exactement, comme on peut le voir dans les lettres du Roy, de feu la Reine mère, de Monsr le Comte d'Éstrades, notre vice-roi, de Monsr Colbert, de Monsr Du Terron, Intendant de Brouage, et de quantité d'autres que je garde avec mes Commissions.

J'eus l'honneur de parler au Roy, qui m'interrogea sur l'état du Pays, dont je lui rendis un fidelle compte, et Sa Majesté me promit qu'elle secourreroit le pays et le prendroit sous sa protection ; ce qu'elle a fait. Elle m'accorda deux vaisseaux pour passer gratis tous ceux qui voudroient aller en Canada, et de plus, cent soldats et des vivres pour deux cents, parce que Monsr D'Avaugour en avoit déjà mené cent, l'année précédente.

Sa Majesté donna aussy ordre d'envoyer des munitions de guerre, et, chez le Roi et à la Cour, j'étois connu sous le nom d'"envoyé de Mons. D'Avaugour."

J'ai oublié de dire que Mr De Lauson étant repassé en France en 1657, et, faisant des visites à Paris, il alla voir Monsr le Marquis de Feuquières, qui étoit pour lors Vice-roy de toute l'Amérique ; et en parlant de l'état du pays et de la guerre que les Iroquois nous y faisoient, il luy raconta le siège des Trois Rivières et luy fit voir la lettre que je luy avois écrite après le départ des ennemis, et le compte que je lui rendois de tout ce qui s'étoit passé. Mr De Feuquières, surpris de cet événement, demanda à Monsr de Lauson quelle récompense on m'avoit donnée. Il luy répondit : "aucune, sinon le commandement de la place, qui me faisoit honneur, mais ne portoit aucun profit." Monsr de Feuquières résolut de m'envoyer des Lettres de Noblesse, pour m'encourager à bien faire mon devoir contre les Infidelles, et il me les envoya en 1661, avec une lettre très gracieuse, par laquelle il m'exhortoit à continuer de bien servir le Roy en ce Pays ; me promettant de parler de moy au Roy et de me

faire connoître de manière qu'il feroit ratifier tout ce qu'il venoit de faire en ma faveur, mais il fut disgracié trois ou quatre mois après ; c'est pourquoy, lorsque je fus arrivé en France, l'ayant été voir, il me témoigna qu'il étoit bien fâché de n'être plus en état de me servir auprès du Roy.

Le tems de notre embarquement étant arrivé, je reçus à La Rochelle les paquets du Roy pour Mr D'Avaugour, et nous mîmes à la voile le 15 juillet pour Québec, où nous arrivâmes le 28ème octobre. Je remis à monsr D'Avaugour les paquets du Roy et je luy rendis compte de mon voyage et de ce que le Roy lui envoyoit, qui consistoit en munitions de guerre, des vivres pour 200 hommes et cent soldats. Je luy dis aussy que j'avois emprunté de l'argent, pour lever cent hommes de travail, par le conseil de Monsr le Comte d'Estrades, afin de soulager les habitans du pays ; d'autant que le Roy ne faisoit rien payer pour leur passage, au lieu que les marchands exigèrent 75 l. par homme ; et j'ajoutai qu'il étoit mort pendant la traversée plus de 60 hommes, tant soldats que travaillants. Il me répondit : "Je ne m'embarresse point dans cette affaire, tirez vous en comme vous pourrez." Dans ce même tems, le bruit courût que ces soldats et travaillants étoient morts de la peste ; de sorte que personne ne voulut prendre ceux qui restoient, et j'en demeuray chargé très longtems ; ce qui me causa une perte de 9500 l. qui me fit un tort très considérable et dont je n'ay jamais pu être remboursé.

Après avoir rendu compte à Monsieur D'Avaugour et soupé avec luy, j'allai me reposer, et le lendemain, il me donna la Commission de Gouverneur des Trois Rivières.

Mr D'Avaugour fut relevé en 1663 par Monsr De Mézy, qui me continua dans le gouvernement des Trois Rivières, dont il me donna des commissions que j'ay gardées deux ans, qui est le temps qu'il a vécu.

En 1665, Monsr De Tracy vint dans ce pays en qualité de Lieutenant Général, avec tout pouvoir et un grand train. Après avoir pris connoissance de tout le

pays et des officiers et habitans, il me continua le gouvernement des Trois Rivières et m'en donna les Commissions. Pendant les deux années qu'il a demeuré dans le Pays, il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié. J'allay avec lui en campagne chez les Iroquois agniers d'en-bas, qui prirent la fuite. Nous brûlâmes leurs cinq villages et ravageâmes leurs bleds d'Inde et tous leurs champs, ce qui les obligea à demander la paix, qui a duré 20 ans ; nous fîmes cette campagne en 1666.

Je mariaï l'année suivante, 1667, ma fille aînée à un gentilhomme qui étoit Lieutenant dans une Compagnie, et ayant pris la résolution de me retirer et de quitter le service, afin de faire un domaine sur ma terre,—et laisser quelque chose à mes enfans, et de vivre plus en repos,—je me démis de mon gouvernement, avec l'agrément de Monsr de Tracy et de Monsr de Courcelles, Gouverneur du Pays, en faveur de mon gendre, Monsr de Varennes.

Monsr le Comte de Frontenac vint, en 1672, relever Monsieur de Courcelles. Il me demanda deux canots, pour l'accompagner au fort Frontenac, qu'il alloit faire construire. Je les équippay de bons hommes, mais il ne voulut pas que je fis cette campagne. J'y envoyai mon fils aîné.

Monsr le Comte de Frontenac ayant été relevé dans le tems de son Gouvernement par Mr de la Barre, mes enfans et moy l'accompagnâmes toujours jusqu'à son départ. Ceux qu'il avoit le plus aimé l'abandonnèrent alors.

Monsr de la Barre fut relevé par Monsr le Marquis de De Nonville, et l'année suivante, il alla en guerre contre les Sonnontouans. Cinq de mes enfans l'accompagnèrent dans cette campagne, et, depuis ce tems là, il ne s'est point fait de partis contre l'ennemy, qu'il n'y ait eu toujours de mes enfans. Messieurs le Comte de Frontenac, de Callières, de Vaudreuil et tous les officiers le savent.

Ma famille est belle. J'ai eu neuf garçons dont huit sont encore en vie et un qui a été tué, depuis la dernière guerre, par Monsr Leverrier,—par accident.

Un autre s'est retiré du service, après avoir servi sept ans et dépensé 900 l. de son argent à la suite des compagnies, Monsr de Grosbois. Il marche volontaire, quand on fait des parties considérables.

Il y en a un prêtre et un autre qui étudie pour l'être. Cinq sont actuellement dans le service, dont un est major des Trois Rivières, Monsr de Grandpré.

J'ai encore eu six filles, qui sont toutes vivantes. L'aînée a été mariée à Monsr de Varennes, mort Gouverneur des Trois-Rivières, après l'avoir été pendant 20 ans. Son frère, nommé Monsr de la Vérandrye, est gouverneur d'Arlon, et son fils, qui s'appelle de Varennes, est en France, cornette dans les Dragons. Sa fille aînée est mariée à Mr. de Levilliers, capitaine d'une Compagnie dans ce pays.

Ma seconde fille a épousé le fils d'un des premiers gentilshommes dans ce pays, nommé Monsr de Tilly, et son fils, mon gendre, se nomme Mr Le Gardeur.

La troisième est mariée à un capitaine nommé Mr. de Muy qui sert dans ce pays et qui est un des plus riches.

La quatrième est religieuse aux Ursulines de Québec, et les deux autres ne sont pas encore mariées.

Voilà la soixantième année que je suis dans le pays, et j'en ai soixante et treize.

Boucher (1)

---

## QUESTION

---

Le comte de Montalembert écrivait à M. P.-J.-O. Chauveau le 19 octobre 1854 : "J'irai peut-être un jour vous en remercier de vive voix (M. Chauveau lui avait envoyé son *Charles Guérin*), car j'éprouve depuis longtemps le vif désir de visiter les États-Unis et le Canada." L'illustre orateur est-il venu au Canada ?

X. X. X.

---

(1) Université de Montréal, Fonds Baby.

## LA MILICE DE 1663

La première milice canadienne régulièrement organisée remonte à 1663 et c'est à M. de Maisonneuve, fondateur et gouverneur de Montréal, qu'elle doit son existence.

Depuis 1642, plusieurs colons avaient été tués ou faits captifs par les Iroquois toujours à l'attaque. Tout d'abord M. de Maisonneuve leur avait opposé une confrérie religieuse et militaire de 72 colons, mais en 1663, où les Iroquois voulaient mettre tout à feu et à sang, il proposa aux habitants la création d'une milice sous le patronage de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

A cet effet, il convoqua les habitants et les engagea à se former en escouades de sept hommes. Chaque escouade devait ensuite faire l'élection de son caporal. Par ce moyen, M. de Maisonneuve désirait satisfaire les miliciens davantage puisqu'il leur laissait le privilège de choisir ceux qui leur paraissaient plus aptes au commandement des divers groupes.

M. de Maisonneuve, à l'encontre des dirigeants de son époque, fut toujours favorable au suffrage populaire et il l'autorisa en plusieurs occasions.

Répondant aussitôt à l'appel de leur gouverneur, 139 braves se présentèrent pour constituer la légion d'honneur de la colonie de Ville-Marie. Ravi de ce résultat, M. de Maisonneuve voulut que ce geste courageux fût consigné dans les annales de sa juridiction. Pour ce, le notaire Basset dressa le rôle des miliciens puis plaça dans les archives du greffe de Montréal le document précieux qui a été maintes fois consulté si on en juge par son état.

Ce rôle de la milice de 1663 "aussi vénérable par son ancienneté que par son objet" est loin d'être inédit : on le trouve reproduit dans les *Mémoires* de la Société historique de Montréal, sous la signature de Jacques Viger, dans *l'Annuaire de Ville-Marie* compilé par le notaire L.-A. Huguet-Latour (I, 376) dans *l'Histoire de la colonie française*, de l'abbé Faillon (III, 16) et dans *l'His-*

*toire des Canadiens Français* de Benjamin Sulte, (vol. IV), cependant dans aucun de ces ouvrages les noms des miliciens n'ont été transcrits correctement.

Or comme il s'agit d'un document fort précieux pour l'histoire de Montréal et très intéressant pour les généalogistes, nous voulons essayer d'en confier une transcription littérale au *Bulletin*.

En plus, nous avons pris la liberté d'ajouter de brèves notes au-dessous des noms de plusieurs miliciens ; mais on en trouvera de plus abondantes en référant à notre liste des *Colons de Montréal* de 1642 à 1667, publiée en 1913.

---

Paul de Chomedey, gouverneur de Lisle de Montréal en la Nouvelle France et terres qui en dépendent.

Sur les avis qui nous ont esté donnés de divers endroits que les hyroquois avoient formé dessein d'enlever de surprise ou de force cette habita'on. Et le secours de Sa Majesté n'estant point encore arrivé. Attendu que cet isle appartient à la Sainte Vierge. Nous avons creu devoir inviter et exorter ceux qui sont zélés pour son service de s'unir ensemble par escouades de sept personnes chacune, et après avoir esleu un caporal à la pluralité des voix. Nous venir trouver pour estre enroollez et mis au nombre de notre garnison, et en cette qualité, suivre nos ordres pour la conservasion et bon reiglement de cette habitation, promettant de ntre part de faire en sorte qu'outre les dangers qui se pourroient rencontrer dans les occasions militaires, les intérêts particuliers n'en seront point endommagés. Et de plus, nous promettons à tous ceux qui se feront enrooller pour les fins susd., de les oster du roolle toutes fois et quantes qu'ils nous en requerront. Ordonnons au sieur Dupuis, Major, de faire insinuer le présent ordre au greffe de ce lieu Ensemble les noms de ceux lesquels se feront enrooller en conséquence d'iceluy, pour leur servir de marque d'honneur, comme ayans exposé leurs vies pour les intérêts de Nre. Dame et le salut public.

Fait à Villemarie, le vingt sept janvier, 9bl. Equivalent de MVIC soixante & trois.

(Signé) Paul de Chomedey

Le vingt huitiesme jour desd. mois et an qe. dessus par commandement de mons. le gouverneur, le pnt ordre a esté leu, publié et affiché en la manière acoustumée à l'issue de la grande messe ditte en l'église de l'hospital St-Joseph dud. lieu par moy commis au greffe soussigné et ensuite insinué aud. greffe par le sieur Zacharie Dupuis escuyer Major de lad. isle pour y avoir recours quand besoin sera, et à ce que personne n'en ignore, et a signé...

*(Le bas du document est détérioré et la signature n'existe plus. C'est à la page suivante que commence le ro'olle dont la calligraphie est remarquable.)*

Ro'olle des Escouades de soldats fait en conséquence de l'ordre de Lautre part à la diligence du sieur Zacharie Dupuis. escuyer Major de la garnison de lisle de Montreal.

#### Première Escouade

- 1 Jean de LaVigne, Caporal.  
Arrivé en 1659. "Soldat pour le fort". Signe : La Vigne. Il avait pris une terre en 1662.
- 2 Mathurin Roullié.  
Arrivé en 1659. Né en 1633. Fut l'un des héros du combat du 6 mai 1662. (Faillon, II, 519). Fondateur d'une communauté de Frères instituteurs en 1686, il devint frère Charron en 1695. Voir B. R. H., 1916, p. 366, et Rap. de l'archiviste de la P. Q., 1923-24, p. 196.
- 3 Robert Perroy.  
Compagnon de Roullié avec qui on le trouve toujours. Voir B. R. H. 1916, p. 366, et Rap. de l'archiviste de la P. Q. 1923-24, p. 196.
- 4 Jullien Averty dit Langevin.  
Arrivé en 1659. Serrurier.
- 5 Thomas Monnier.  
Arrivé en 1659. Au recensement de 1667 le copiste le nomme *Anne* Monnier.
- 6 Isaac Nafrechou.  
Arrivé en 1662. Meunier. Quelques auteurs écrivent erronément Nafrechon.
- 7 Michel Guibert.

Arrivé en 1660. Confirmé en 1664. Pris par les Iroquois en 1665, il mourut en captivité.

Deuxiesme Escouade

- 8 Urbain Bodereau, dit Graveline. Caporal.  
Arrivé en 1653. Passe en France en 1658 et revient avec la recrue de 1659. Syndic de 1663 à 1666.
- 9 Jean Aubin.  
Unique mention.
- 10 Pierre de Vauchy.  
Arrivé en 1662. Menuisier. Quelques auteurs l'ont nommé Vaachy et Vanchy.
- 11 Jean Guerrier.  
Unique mention.
- 12 Jacques Hordequin.  
Arrivé en 1662. Menuisier. Au recensement de 1667, il est frère donné chez les Soeurs de la Congrégation.
- 13 Claude Marcaut.  
Arrivé en 1661. Cuisinier du séminaire. Tué le 11 septembre 1663 par les Iroquois. Suivant les documents, son nom est écrit : Marcoult et Marcou.
- 14 Louis de Laporte.  
Arrivé en 1662. Confirmé en 1664, dernière mention.

Troisiesme Escouade

- 15 Pierre Bonnefons, Caporal.  
Arrivé en 1661. Chirurgien. Il est possible que le chirurgien Passerieu dit Bonnefond dont parle Tanguay, I, 467, soit le même personnage.
- 16 Pierre Gadoys.  
Arrivé en 1648. Armurier. Soeur Bourgeois dit qu'il fut le premier servant de messe.
- 17 André Pilet.  
dit le Touranjo. Arrivé en 1659. Menuisier.
- 18 Jean-Baptiste Gadoys.  
Arrivé en 1648. Arquebusier.
- 19 René Langevin.  
Arrivé en 1662.

- 20 François Cael.  
Arrivé en 1662. On le nomme parfois Cail et Cahel. Il alla demeurer à Laprairie.
- 21 Anthoine Lafontaine.  
Arrivé en 1662. "Un des soldats de la garnison."

Quatriesme Escouade

- 22 Gabriel Lesel dit le Clos, Caporal.  
Arrivé en 1650.
- 23 Maurice adverty dit leger.  
Arrivé en 1653. Agé de 16 ans. Scieur de long.
- 24 François le Ber.  
Arrivé en 1662. Probablement veuf de Marguerite Le Sueur, lorsqu'il vint à Montréal.
- 25 Michel Morreau.  
Arrivé en 1663. Reçut une concession le 12-12-65.
- 26 Jean Cadieu.  
Arrivé en 1653. Serrurier.
- 27 Pierre Richomme.  
Richôme dit Petrus. Arrivé en 1648. Venu avec son père.
- 28 Pierre Malet.  
Arrivé en 1660. Reçut une concession en 1662.

Cinquesme Escouade

- 29 Jean Gasteau, Caporal.  
Originaire de Clermont, Maine. Arrivé en 1653.
- 30 Estienne de Saintes.  
Arrivé en 1662. Armurier.
- 31 André Trajot.  
Arrivé en 1663. Meunier.
- 32 Barthélémy Verreau.  
Arrivé en 1662. Taillandier. Il alla demeurer dans la région de Québec.
- 33 Pierre Coisnay.  
Il signe Couasné. Arrivé en 1660.
- 34 guillaume hollier.  
Arrivé en 1662. Flamand. Confirmé en 1664. Il signait : Uilem holier.
- 35 René peron dit le Carme.

Arrivé en 1662. Semble être celui qui dans un procès du 22 mars 1667, est nommé René Perroux.

Sixiesme Escouade

- 36 Gilbert Barbier, Caporal.  
Dit le Minime. Vint avec la seconde recrue de 1642. Originaire de Decize (Dept. de Nièvre). Charpentier. Procureur fiscal en 1657.
- 37 estienne trudeau.  
Arrivé en 1659. Charpentier. Un des héros du combat du 6 mai 1662. Il signait : Trutault.
- 38 Jean desroches.  
Arrivé en 1647. Reçut une concession en 1648.
- 39 Nicolas Godé.  
Dit Sieur de la Montagne. Arrivé en 1642. Menuisier.
- 40 Paul Benoist.  
Dit le Nivernois. Arrivé en 1653. Charpentier.
- 41 Pierre pappin.  
Arrivé en 1653.
- 42 François Bailly.  
Dit Lafleur. Arrivé en 1659. Maçon. Fut huis-sier et sergent royal.

Septiesme Escouade

- 43 Pierre Raguideau dit St-Germain.  
Arrivé en 1653. Anspessade puis caporal de la garnison, ensuite sergent de la sénéchaussée. Tué par les Iroquois. S. 28 août 1665. Tanguay, *A travers les registres*, p. 48, en a fait un notaire royal ! et M. Sulte, H. C. F., III, l'a confondu avec Joachim Reguindeau.
- 44 Tècle Cornelius.  
(Aubrenan). Arrivé en 1661. "Irlandais, serviteur domestique de la sainte Vierge." Pris par les Iroquois en 1661, on le crut mort et l'on fit l'inventaire de ses biens. Basset, 5-5-61. Ce notaire le nomme Tècle Cornelius.
- 45 Anthoine Baudet.  
Arrivé en 1660.
- 46 Pierre Desotels dit Lapointe.

- Originaire de Malicorne, évêché du Mans. Arrivé en 1653.
- 47 Jean Baudouin.  
Arrivé en 1659.
- 48 Honoré Langlois dit la chapelle.  
Chapelier. Originaire de Paris. Un des 10 soldats envoyés à Montréal en décembre 1651.
- 49 Jean de Niau.  
Originaire de Nantes en Bretagne. Arrivé en 1653. Scieur de long. Tué par les Iroquois en 1695. ♠
- Huitiesme Escouade
- 50 Claude Robutel, Caporal.  
Sieur de Saint-André. Arrivé en 1653. Passe en France en 1658 et revient avec la recrue de 1659, accompagné de son épouse, Suzanne de Gabriel. Nommé receveur des droits de censives 19-11-61. Dans plusieurs actes il est dit marchand.
- 51 Robert le Cavalier dit Deslauriers.  
Arrivé en 1651. Armurier et soldat.
- 52 Benigne Basset.  
Arrivé en 1657. Quatrième notaire de la seigneurie et premier notaire royal de Montréal ; il fut en plus, arpenteur, greffier de la justice et secrétaire de la fabrique. Le premier acte de son étude date du 1er octobre 1657. Il est mort en 1699.
- 53 Jean Gervaise.  
Arrivé en 1653. Fut marchand, procureur fiscal et juge intérimaire.
- 54 Urbain Tessier dit la Vigne.  
Arrivé en 1648. Originaire de Château en Anjou. Charpentier. Fait prisonnier par les Iroquois, en 1661, puis relâché.
- 55 Jacques Le Ber.  
Arrivé en 1657. Marchand. Élu conseiller le 8-10-60.  
Fut anobli.
- 56 Charles le Moyne.  
Originaire de Saint-Jacques de Dieppe. Envoyé à Montréal en qualité d'interprète en 1646. Il de-

vint marchand et seigneur de Longueuil.

Neufiesme Escouade

- 57 Jacques Mousnier, Caporal.  
Arrivé en 1653.
  - 58 Jacques Roulleau.  
Arrivé en 1661. Charpentier.
  - 59 Estienne Champo (Campeau).  
Ce nom se prononce Campo, le ch ayant ici la valeur d'un k. Arrivé en 1662. Maçon. Appelé Limousin en 1688.
  - 60 François Tardivet.  
Arrivé en 1662.
  - 61 Anthoine Brunet.  
Dit Belhumeur. Arrivé en 1662. Recens. 1666-1667.
  - 62 François le Boulanger.  
Dit Lafortune. Arrivé en 1663. Basset, 29-5-65 ; dernière mention.
  - 63 Robert de Nuemence, hollandois.  
Arrivé en 1661 "Flamens de nation" Basset, 24-4-61. Basset écrit ce nom Nuement et d'autres : Nument dit Flamand.
- Dixiesme Escouade
- 64 Jacques Testard dit la Forest. Caporal.  
Arrivé en 1658. Marchand. Syndic en 1661 S. 12 juin 1663.
  - 65 Charles Testard.  
Testard dit Folleville. Arrivé en 1663.
  - 66 Jacques Millots.  
Sieur de la Val. Arrivé en 1653. Signe Millots. Certains documents le nomment Milleaust et Millaud.
  - 67 Laurens Archambault.  
Arrivé en 1651. Fils de Jacques. Concession 12-5-59.
  - 68 Jacques du fresne.  
Dit le Normand. Arrivé en 1661. Fait prisonnier par les Iroquois, en 1661. Tué par les Iroquois, le 9-8-64.
  - 69 André Charly dit St-Ange.

- Soldat et boulanger, natif de St-Germain de Paris. Un des 10 soldats arrivés à Ville-Marie, le 10-12-1651. Gastineau, 6 juillet 1652. Concession, 7-4-55.
- 70 Pierre dagenets dit lespine.  
Arrivé en 1657. Tailleur. Tué par les Iroquois le 9-8-1689, à la Rivière des Prairies. Voir notice sur ce colon dans le B.R.H. de 1914, p. 111.  
Onziesme Escouade
- 71 Jacques Le Moyne, Caporal.  
Sieur de Sainte-Marie. Arrivé en 1657. Receveur de dimes en 1663. Garde-magasin du roi, en 1670. On l'a parfois confondu avec son neveu, Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, Ancêtre des Le Moyne de Martigny. Voir B.R.H., 1917, pp. 125 et 142.
- 72 Jean quentin.  
Dit La Croix. Arrivé en 1662. Signe. Promet défricher. On le nomme parfois : Quintin et Cantin. Un des soldats de la garnison. Basset, 5-2-62.
- 73 Jullien Blois ou Benoist.  
Sieur de Servigny. Arrivé en 1659.
- 74 Gregoire Simon.  
Arrivé en 1659. Concession, le 29-9-66. Figure dans les actes de Basset de 1666-1667, quoique non inscrit au recens.
- 75 Laurens glory.  
Dit la Bière. Arrivé en 1658. Tanguay, par erreur, lui donne le surnom de La Brière.
- 76 Michel André dit Saint-Michel.  
Arrivé en 1663.
- 77 guillaume grenet.  
Arrivé en 1662.  
Dousiesme Escouade
- 78 Louis preudhomme, Caporal.  
Arrivé avant 1650. Par la déclaration qu'il fait devant Saint-Père, il est évident qu'il était ici avant 1650.
- 79 henry perrin.

- Mentionné comme ayant une terre le 18-11-50.
- 80 hugues picard dit lafortune.  
Arrivé en 1653. Scieur de long.
- 81 Louis chevallier.  
Arrivé en 1653. Cordonnier. Dernier syndic de  
Montréal. Il avait été élu en 1672.
- 82 Jacques Beauvais dit St-Jamme (ou St-Jême).  
Arrivé en 1653.
- 83 Jean descary.  
Dit le Houx. Arrivé en 1643. Charbonnier.
- 84 Jacques Mousseaux dit la Violette.  
Arrivé en 1653.  
Treisiesme Escouade
- 85 Mathurin Goyet dict la Violette, Caporal.  
Arrivé en 1662. Soldat.
- 86 Jean le Duc.  
Natif de Saint-Martin, diocèse d'Igé. Arrivé  
en 1650.
- 87 François Roisnay.  
ou Roiné. Arrivé en 1653.
- 88 Pierre gagnier.  
Arrivé en 1657. B. 1646.
- 89 Guillaume Estienne.  
Dit Lessard. Arrivé en 1657. Meurt ou dispa-  
rait avant 1666.
- 90 Pierre Pigeon.  
Arrivé en 1662.
- 91 Laurens Bory.  
Dit Grandmaison. Arrivé en 1662. Tanneur.  
Devint seigneur du fief de la Guillodière.  
Quatorziesme Escouade
- 92 Le sieur de Sailly, Caporal.  
Arrivé en 1658. Règlement de ses affaires avec  
Bourduceau, à la Martinique, Juge civil et crimi-  
nel de la Sénéchaussée, 18-10-63. Le B.R.H. de  
1915, p. 206, publie nos notes sur ce personnage.
- 93 Gilles Lauson.  
Arrivé en 1663. Chaudronnier. Tailleur de  
pierre en 1681.
- 94 guillaume gendron.

- Dit la Rolandière, de Blay, évêché de Nantes.  
Arrivé en 1653. Boucher et couvreur.
- 95 Jean Chevallier.  
Dit le Normand. Arrivé en 1662. Cordier.  
Courpron... "Un des soldats de la garnison."  
Basset, 8-2-62.
- 96 Anthoine Courtemanche.  
Dit Jolicoeur. Arrivé en 1659.
- 97 Pierre tessier.  
Arrivé en 1662. Confirmé en 1664.
- 98 Pierre Saulnier.  
Arrivé en 1663.
- 99 Pierre de Lugerat dit desmoullins, Caporal.  
Arrivé en 1659. Venu avec sa femme, J. Cré-  
peau (526).  
Quinzième Escouade
- 100 Jean le Mercher dit la Roche.  
Arrivé en 1653. Menuisier. On le trouve après  
1664 dans la région de Québec.
- 101 Mathurin Langevin dit la Croix.  
Arrivé en 1653. Concession 24-7-54. Tailleur  
de pierre en 1681.
- 102 Simon galbrun.  
Arrivé en 1653.
- 103 Michel paroissien.  
Arrivé en 1659. Pris par les Iroquois en 1661.  
(Faillon, 111, 24).
- 104 pierre chicouane.  
Chicoyne. Arrivé en 1663. Concession 26-7-66.  
Nommé Chicoineau, au recensement de 1666.
- 105 Anthoine Renault.  
Dit Tambour. Arrivé en 1662. Nommé, parfois,  
Antoine et Etienne Tambour et aussi Regnault.  
Seizième Escouade
- 106 honoré Dasny dit le touranjo, Caporal.  
Originaire de Montoux, évêché de Tours. Arri-  
vé en 1653. Charpentier.
- 107 Mathurin Thibaudeau.  
Arrivé en 1659. Venu avec sa femme, Cath. Au-  
rard, un fils et trois filles. Tous ses enfants meu-

- rent durant la traversée ou en arrivant.
- 108 Jean Renouil.  
Il était à Montréal en 1657.
- 109 Charles Ptolomet.  
Arrivé en 1663. Nommé parfois, Thoulomé, et Ptolomet.
- 110 Mathurin Jouanneau.  
Arrivé en 1653. Fut presque toujours à l'emploi des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu.
- 111 Michel théodore dit gilles.  
Arrivé en 1653. Maçon, paveur et terrasseur. Tué par les Iroquois, en 1664.
- 112 Jean Scelier.  
Arrivé en 1659. Boulanger. On écrit son nom: Celier et Scelier. Il signe Cellier, dans Basset 24-4-61.
- Dix Septiesme Escouade
- 113 Nicolas hubert dit la Croix, Caporal.  
Arrivé en 1654. Tailleur. Vint avec sa femme Marg. Landreau et son fils Jacques. Nommé receveur des dons et aumônes, en 1659.
- 114 Pierre Lorrain.  
Lorrin dit Lachapelle. Arrivé en 1658. Charpentier. Vint avec sa femme, F. Haulin.
- 115 Louis Loisel.  
Originaire de Saint-Germain en Normandie. Arrivé en 1648. Serrurier.
- 116 Marin Jannot dit lachapelle.  
Arrivé en 1653. Charpentier. Pris par les Iroquois en 1661. Il se noya en 1664.
- 117 Mathurin Lorion.  
Arrivé en 1658.
- 118 Jean Chapperon.  
Arrivé en 1658.
- 119 Nicolas Milet dit le Beauceron.  
Arrivé en 1653. Charpentier.
- Dix huitiesme Escouade
- 120 Jean Cicot, Caporal.  
Né en 1631. Arrivé à Montréal en 1651. Scalpé par les sauvages et laissé mourant en 1662, il vé-

cut néanmoins jusqu'en 1667. On le nomme parfois Chicot et sa descendance porte le nom de Sicotte.

- 121 Mathurin Jousset.  
dit la Loire. Il épousa Catherine Loties en 1667.
- 122 Jacques Beauchamp.  
Chapelier. Paraît être venu avec sa femme Marie Dardenne en 1659.
- 123 Elie Beaujean.  
Venu avec sa femme, Suzanne Coignon, en 1659.
- 124 fiacre Ducharne.  
Dit Lafontaine. Menuisier. Marié en 1659 à Marie Pacrault. A la seconde génération son nom s'est transformé en Ducharme.
- 125 Simon Cardinal.  
Arrivé en 1659 avec sa femme, Michelle Garnier et deux fils. Parfois on l'appelle Cardinau.

Dix Nufiesme Escouade

- 126 Jean Valliquet, Caporal.  
Dit Laverdure. Arrivé en 1653. Serrurier et armurier.
- 127 Urbain Geté.  
Arrivé en 1653. Maçon et scieur de long. Par la suite, on écrit Jetté.
- 128 Jacques de laporte.  
Dit St-Georges. Arrivé en 1655.
- 129 Pierre gaudin.  
Dit Chatillon. Arrivé en 1653. Charpentier.
- 130 Simon desprez.  
Després dit Berri. Arrivé en 1653. Pris et brûlé par les Iroquois en 1663. (Reg. de N. D., 23 avril, 1664).
- 131 René fillastreau.  
Arrivé en 1658. Scieur de long. Ancêtre des Filiatrault.
- 132 Louis guerestin.  
Arrivé en 1653. Sabotier.
- 133 Descoulombiers, Caporal.

Vingtiesme Escouade

- Marc-Antoine Galibert dit Descoulombiers. Arrivé en 1660 (1).
- 134 Brossard.  
Urbain Brossard, arrivé en 1653. Maçon.
- 135 Bouvier.  
Michel Bouvier de la Flèche. Arrivé en 1653. Maçon. Retourne en France en 1658 et revient en 1659. Faillon, III, 18, le nomme Brunier.
- 136 Léger hébert.  
Arrivé en 1650.
- 137 La Vallée.  
Piron dit Lavallée. Arrivé en 1653. Serrurier puis soldat de la garnison. Mort avant le 1er mai 1664, date à laquelle Basset fait l'inventaire de ses biens.
- 138 Pierre charon.  
Arrivé en 1663. Confirmé en 1664.
- 139 René Fezerel.  
Arrivé en 1659. Basset a fait erreur, il aurait dû écrire : Fezeret.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## UN GRAND EVEQUE

---

Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 4 décembre 1825. Il y a donc eu un siècle, le 4 décembre dernier, que ce grand homme est descendu dans la tombe. Dans son dernier rapport, la Commission des Monuments Historiques suggère au gouvernement de la province de Québec de placer la statue de Mgr Plessis dans la façade du Palais législatif de Québec.

A lire sur Mgr Plessis deux études parues l'une dans la *Semaine Religieuse de Québec* du 17 décembre 1925, due à la plume de M. l'abbé Arthur Maheux, et l'autre dans le *Devoir* du 19 décembre 1925, sous la signature Altair.

---

(1) Ne pas confondre ce colon avec l'officier de la garnison de Montréal, qui, à la même époque, s'appelait Jean-François Pouterel, sieur du Coulombier.

## FELIX POUTRE

En 1907, le regretté Pierre Voyer publiait dans un journal de Montréal, sous le pseudonyme de Mistigris, l'article suivant :

“Le nom de Félix Poutré ne dit peut-être pas grand chose à la génération qui pousse, mais pour les quelques générations devancières, en remontant jusqu'à 1838, il évoquait à la fois, de grandes scènes patriotiques et de grandes scènes héroï-comiques qui valaient à ce type d'être connu comme “Barrabas dans la Passion” et de n'avoir comme égal en popularité que Papineau lui-même.

“Félix Poutré, c'est le fou improvisé qui roula les Anglais sans se tromper, sans se lasser un seul instant dans son rôle de folie et qui ne dut qu'à cela la liberté définitive.

“On dit que les comédiens qui ont à simuler la folie pendant seulement une heure sortent de l'épreuve harassés, déprimés, en passe de devenir fous pour tout de bon.

“Or, Poutré aurait joué la folie jour et nuit—puisqu'on l'observait même durant son sommeil,—et des mois après cette tâche épuissante et dangereuse, son cerveau était aussi sain et aussi équilibré que le jour de sa première communion. Devenant fou du jour au lendemain, de sa propre volonté, il aurait présenté si bien les vrais caractéristiques de la folie que Canadiens et Anglais, que gens instruits et rustres y auraient été pris. Ce n'était pas banal.

“La science se trouvait là en face d'un cas précieux ; cependant, je n'ai jamais vu nulle part que Poutré, après sa libération, eût été le sujet d'études ou de controverses scientifiques. Il est vrai que dans le temps, les spécialistes étaient plus que rares parmi nous ; que la médecine s'en tenait aux maladies courantes, vulgaires, banales. Les Lombrosos brillaient par leur absence, pour employer la phrase consacrée.

“Tout droit, Poutré entra dans le domaine populaire et il y est resté jusqu'à ces dernières années.

“Quand on jouait à la salle Jacques-Cartier, à Québec, le drame-comédie portant son nom et montrant ses prouesses, le peuple envahissait la salle et passait là une soirée dont on parlait longtemps. Une scène qui ne ratait jamais, c'était la démolition du poêle. Je me demande encore comment le feu ne prit pas chaque fois, car le poêle était chauffé pour de vrai ; je me demande aussi comment cette pauvre vieille chère salle Jacques-Cartier, si peu solide, ne s'est pas affaissée sous les remous, les trépignements et les frappalements de pieds qui accueillaient cette scène.

Or, il paraît que Poutré ne fut pas du tout le héros que l'on croit ; qu'il n'eut aucun mérite et aucune difficulté à simuler la folie ; qu'en un mot il fut un *fake* de la plus odieuse espèce, puisque tout son rôle aurait consisté à servir d'espion aux Anglais, espion mis en prison pour *tirer les vers du nez* aux patriotes sous prévention et aider à préparer la preuve qui devait les faire condamner à l'échafaud ou à l'exil.

“C'est M. Benjamin Sulte qui porte ce terrible coup à la croyance populaire, à la belle renommée que s'était acquise Poutré. M. Sulte est un érudit de grande valeur, le plus et le mieux documenté peut-être de tous ceux qui s'occupent de notre passé. Il a démolì, déjà, bien des légendes, bien des idoles, bien des exagérations. C'est une tâche qui lui a valu bien des ennemis et bien des coups. Il n'en semble pas le moins du monde atteint ni découragé.

“C'est en vers qu'il s'attaque à Poutré. Je cite :

Félix Poutré “le patriote”  
A-t-il mérité ce renom ?  
Risqua-t-il sa tête idiote ?  
Ma foi ! je vous répondrai : non.  
C'était un pauvre diable d'homme  
Engagé du gouvernement . . .  
Je vous pourrais citer la somme  
Avec son reçu du paiement.  
Il s'affubla d'une légende  
Au rebours de la vérité  
Après cela, je vous demande

Quel honneur il a mérité.  
Il a bien mérité la corde  
En nous blaguant jusqu'au trépas.  
A tout péché miséricorde,  
Oui, mais ne recommençons pas.

“La charge est directe, n'est-ce pas ? Il ne reste pas de place pour le doute : M. Sulte “pourrait citer la somme avec son reçu de paiement !”

“Aucun écrivain, aucun admirateur de Poutré n'a réclamé. M. Sulte va-t-il nous offrir, un de ces jours, la preuve historique de sa terrible accusation ? On peut s'y attendre. Ces seize bouts rimés nous paraissent comme l'escarmouche préliminaire dont il fait toujours procéder l'engagement à fond.”

\* \* \*

Si je ne me trompe, M. Sulte “n'offrit pas la preuve historique” de son assertion.

Longtemps après, en 1913 et dans la *Revue Franco-Canadienne*, M. Gustave Lanctôt aurait consacré à Poutré un article que je n'ai pas pu me procurer. L'auteur, dit-on, reproduisait le texte d'une lettre de M. P.-E. Leclerc, surintendant de police, puis une déclaration assermentée de Félix Poutré, domicilié à St-Jean. Ces deux pièces datées de 1840 démontraient qu'alors, le dit Poutré faisait partie du “service secret” et qu'il avait pour mission d'espionner les Patriotes réfugiés aux États-Unis. La déclaration du policier était favorable aux exilés ; il rapportait que la plupart de ceux qu'il avait rencontrés étaient prêts à se réconcilier avec le gouvernement anglais et qu'ils avaient abandonné toute idée de révolte.

Ces pièces, nous l'avons dit, datent de 1840, trois ans après la rébellion et, en toute justice, peut-on sur icelles, seulement, conjecturer qu'en 1837-38, Félix Poutré était déjà aux gages des Bureaucrates ? Existerait-il d'autres lettres et documents antérieurs à ceux que nous venons de mentionner ? Pourquoi ne pas les publier ? C'est bien dans le *Bulletin*, organe attitré des chercheurs, que cette question devrait se vider, une fois pour toute... si possible.

EDOUARD BLONDEL

## LA LEPROSERIE DE TRACADIE

Qu'est-ce que cette terrible maladie de la lèpre ?

Ceux qui ont contracté la lèpre s'en aperçoivent, paraît-il, d'abord par une éruption écailleuse qui se développe comme des dartres, sur différentes parties du corps, et reste longtemps stationnaire sans beaucoup troubler la santé générale de l'organisme. Elle n'altère la peau qu'à la surface.

Quoique la lèpre soit plus rare chez les enfants que chez les adultes, elle attaque tous les âges et se développe en toute saison. On a dit que l'abus prolongé du poisson salé est de nature à la propager. Son apparition ou sa propagation peuvent être favorisées par une atmosphère froide et humide. Quelques autorités médicales disent qu'elle peut être le résultat de la mauvaise nourriture et de la malpropreté. D'autres prétendent qu'on la rencontre souvent au sein des meilleures conditions d'aisance et de stricte propreté, et en dépit de toutes les précautions hygiéniques possibles.

L'existence de la lèpre remonte aux périodes les plus reculées de l'histoire de l'Orient. Le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome* font mention de règlements spéciaux auxquels les lépreux étaient soumis en Judée et dans la Palestine.

Moïse ordonne à l'homme suspect de la lèpre de se montrer au prêtre qui le déclare impur, s'il y a lieu, et l'envoie demeurer hors du camp. Les autorités démolisent sa maison et les débris en sont brûlés, s'ils sont combustibles ; autrement ils sont jetés dans les lieux retirés. Ses hardes et ses meubles sont brûlés. L'Hébreu, guéri de la lèpre, pouvait revenir dans le camp, avec l'autorisation du prêtre et après avoir subi, à sept jours d'intervalle, deux purifications minutieuses.

Les Germains et les Lombards exigeaient, eux aussi, de grandes mesures de précaution relativement aux lépreux ; en même temps ils légiférèrent de manière à leur ménager une assistance suffisante et charitable. Quand quelqu'un était déclaré atteint de la lèpre, il lui était défendu d'approcher aucune personne ou de tou-

cher à aucun objet qu'il marchandait. Rencontrait-il quelqu'un et voulait-il lui parler, il devait s'arrêter à distance et se tenir sous le vent. Il portait à la main une cliquette (petite cloche) qu'il lui fallait sonner quand il demandait l'aumône. Il ne devait pas sortir de sa borde (tanière), sans être vêtu de la housse (couverture spéciale), ni boire à aucune fontaine ou ruisseau si ce n'est dans le cours ou le réservoir d'eau qui se trouvait sur le terrain de sa chaumière.

On a dit que la lèpre fut importée en Europe à la suite des Croisades. L'histoire, les actes des Conciles, les Capitulaires des rois démentent cette assertion. Il y en eut dans la plupart des pays d'Europe aussi anciennement qu'on y peut remonter par l'histoire. Prenons la France, par exemple. Grégoire de Tours nous apprend que de son temps (5ème siècle), il existait des léproseries et que l'on avait soin de les construire hors des villes. Sous Pepin le Bref et Charlemagne, en France, il y eut des édits publiés au sujet des lépreux.

Au treizième siècle, la France seule, au témoignage de Mathieu Paris, comptait jusqu'à deux mille léproseries. Il est plus probable que la plupart de ces malades ne souffraient que de l'eczéma ou d'une maladie de peau quelconque, due, soit à la mauvaise nourriture ou à quelque contravention des lois de l'hygiène.

Quoi qu'il en soit, ce fut la charité chrétienne qui fonda au pays de nos aïeux et dans d'autres contrées, les maladreries où les lépreux, déclarés tels par les experts, recevaient un traitement convenable et ne pouvaient plus, sans guérison certifiée, se mêler au reste des hommes.

C'est par ce moyen qu'on fit disparaître en Europe tout vestige de cette triste maladie.

Au commencement du dix-huitième siècle, il n'y avait plus de lépreux en France. Les derniers vestiges en étaient disparus dans l'hôpital Saint-Mesmin, près Orléans, où Louis XIV avait envoyé, en 1692, le dernier groupe de ces infortunées.

Pendant au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, elle apparut sur quelques points du globe, nommé-

ment en Norvège, à la Guyane française, à l'île Trinidad et dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'origine de la lèpre dans le nord du Nouveau-Brunswick remonte, d'après la tradition, à 1794. Vers cette époque, quelques marins de l'équipage d'un vaisseau français, lequel fit escale au port de Caraquet, passèrent du linge à laver à deux filles de ce village, Ursule et Isabelle... enfants d'Anselme L... et de Marie B... Peu après les deux filles furent atteintes de cette contagion sans qu'elles en soupçonnassent la gravité. Plus tard, cette famille L... s'en alla demeurer à Tracadie, où les filles Ursule et Isabelle épousèrent deux frères Joseph et Firmin B...

D'autres prétendent que cette maladie fit son apparition à Caraquet, vers l'époque ci-dessus mentionnée, à la suite du passage, dans le nord-est de la province, d'un lépreux échappé à une maladrerie de l'île Trinidad.

Quoi qu'il en soit, Ursule L..., épouse de Joseph B..., première victime de la lèpre, mourut au mois d'août 1828, à l'âge de cinquante-deux ans.

Bien que les premières victimes aient été, par accident, des Acadiennes, il n'est pas vrai de dire que les Acadiens ont été les seules victimes de cette maladie. De 1815 à 1830, on a découvert un bon nombre d'Anglais qui souffraient de cette triste infection. Parmi les victimes, on compte B... et sa fille, mariée à Paul G..., puis St... et ses deux neveux, John et Edmund F..., qui moururent au lazaret de Tracadie, vers le milieu du dix-neuvième siècle.

A l'arrivée du curé Lafrance à Tracadie, en l'an 1842, la lèpre était dans ce pays depuis près d'un demi-siècle. Ni les gouvernants, ni les médecins, ni l'opinion publique ne s'étaient remués au point de faire de sérieux efforts pour endiguer au moins le terrible fléau. Pourtant, dans cette partie de la province, les hommes d'État, les gens de profession et de commerce, ceux, en un mot, qui dirigeaient les affaires du pays n'étaient pas sans savoir qu'au milieu d'eux, au sein des populations de deux comtés, une des maladies les plus funestes dont l'humanité puisse être affligée, faisait ici et là ses victimes.

Rien ne pouvait être plus préjudiciable à la réputation de notre province, à l'immigration des étrangers sur nos terres, au commerce de notre peuple avec les provinces voisines. Et, depuis un demi-siècle, aucune mesure sérieuse, efficace, suivie, n'avait été prise pour s'opposer aux progrès du mal.

Quand le curé Lafrance eut compris la gravité de la situation, il ne laissa pas d'écrire, dès l'hiver de 1843, aux membres de la législature et intéressa en même temps les hommes influents des comtés de Gloucester et de Northumberland, afin qu'on prit, de part et d'autre, tous les moyens possibles pour empêcher la contagion de se répandre. Vers cette époque, le docteur Alexandre Key, de Miramichi, s'en alla visiter divers pays de l'Europe afin d'y étudier les symptômes de la lèpre. Avant d'entreprendre ce voyage, le docteur avait soigné plusieurs patients affectés d'une maladie apparemment de ce genre, entre autres, madame Paul G..., dame anglaise. Le docteur Key parcourut plusieurs pays de l'ancien continent et trouva dans un village de Norvège des cas de maladie tout à fait identiques à ceux qu'il avait observés dans sa pratique du Nouveau-Brunswick et il apprit que ce mal n'était rien autre chose que la lèpre.

A peine le Dr Key était-il de retour à Miramichi que M. Lafrance alla lui faire visite. Il fut alors convenu entre le curé et le docteur que, sans retard, de fortes instances seraient faites auprès du gouverneur Colebrooke et son entourage pour faire construire un lazaret dans le but d'y réunir tous ceux qui étaient infectés de la lèpre.

En 1844, l'ouverture de la session eut lieu le 1er février. Quelques jours après, M. Lafrance se rendit à Fredericton, en compagnie de quelques hommes influents de son comté. Le curé de Tracadie était alors dans la force de l'âge. La position qu'il occupait lui donnait de l'assurance et de l'autorité. Sa haute intelligence, sa connaissance parfaite de l'anglais ainsi que de la constitution et des lois du pays, sa force de caractère lui communiquaient un ascendant auquel il était difficile de résister. L'Exécutif promit à la députation

qu'il prendrait des mesures immédiates dans le sens demandé.

A la date du 16 avril 1844, une commission d'hygiène fut constituée pour s'occuper des intérêts de santé publique dans les deux comtés précités. Les membres de cette commission furent l'honorable Joseph Cunard, président, révérend François-Xavier Lafrance, Dr Alexander Key, Alexander Rankin, Ecr, Georges Kerr, Ecr, et Charles Peters Jr, Ecr. Les lettres ou avis de créance des membres de ce bureau portaient la signature et le sceau officiel de sir William MacBean George Colebrooke, lieutenant-gouverneur et commandant en chef. Immédiatement, le contrat fut donné pour la construction d'un lazaret à l'île Sheldrake, dans la baie de Miramichi. Les députés à la législature, la plupart des membres de la nouvelle commission d'hygiène, et le public en général exigeaient que les lépreux fussent relégués dans un endroit tout à fait isolé, loin du commerce de leurs semblables.

La première assemblée de ce bureau de santé fut tenue à Chatham, le 27 avril 1844, chez M. George Kerr.

Afin de se mieux renseigner, une deuxième réunion eut lieu au mois de juin de la même année. A une troisième assemblée, tenue à Chatham le 11 juillet 1844, le Dr Key reçut l'ordre d'aller à Tracadie et à Néguaç, et là, de s'entendre avec le révérend M. Lafrance et conclure les arrangements que tous deux croiraient les plus convenables afin de réunir les lépreux au lazaret de l'île Sheldrake, en conformité des règlements de la troisième section de l'Acte du Parlement.

Quatre jours plus tard, le Dr Key et le curé Lafrance se mirent à l'oeuvre et, le 19 juillet 1844, les lépreux du Nouveau-Brunswick qui, depuis cinquante ans, vivaient mêlés au reste de la population, furent enfin internés au lazaret de l'île de Sheldrake où ils devaient recevoir désormais les soins que réclamait leur état.

Cette commission d'hygiène se réunit encore deux ou trois fois dans l'année 1844, afin d'outiller le mieux possible cette nouvelle léproserie, et d'y envoyer les malades qui, jusqu'à ce jour, avaient encore échappé aux

recherches des membres de la commission. C'est ainsi qu'à une assemblée du 25 septembre 1844, il fut résolu que deux femmes qui étaient mariées et que la rumeur publique disait atteintes de cette maladie, seraient transportées immédiatement, sous la conduite d'un connétable, à l'île Sheldrake, et que leurs jeunes enfants seraient confiés à la garde d'une femme de Tracadie.

A la demande de M. Lafrance et avec l'autorisation du gouvernement, plusieurs commissions de médecins furent organisées afin de faire une étude minutieuse des symptômes de cette étrange maladie et de l'état des patients. Les premiers rapports de ces examens furent publiés dans la *Royal Gazette* du mois de juillet 1844. En juin 1847, une enquête médicale fut faite, à la demande du gouvernement, par les docteurs Wilson, de Dorchester, et Bayard, de Saint-Jean. Le rapport de cette enquête a été publié dans le journal de la Chambre, année 1848, p. 58. Les deux médecins appellent cette maladie éléphantiasis, disent qu'elle est héréditaire et non contagieuse. Les docteurs Key, Gordon et autres affirmaient, au contraire, qu'elle était souvent contagieuse.

Le 20 avril 1849, avant le transfert des lépreux à Tracadie, une nouvelle commission d'hygiène fut nommée par le lieutenant gouverneur de la province, sir Edmund Head. Elle était ainsi constituée : honorable James Davidson, président, révérend F.-X. Lafrance, Roderick McLeod, Ecr, et Robert Robinson, Ecr. C'était toujours le curé Lafrance qui était chargé d'annoncer et d'expliquer aux lépreux les divers règlements adoptés par la commission. C'était lui, du reste, qui fournissait la plupart des renseignements sur lesquels se basait la commission pour délibérer. Il était—on le conçoit facilement—l'âme de ce mouvement de bienfaisance qui, grâce à Dieu, s'accroissait enfin pour soulager les pauvres lépreux de cette région.

Il reste des documents qui démontrent d'une manière évidente l'intérêt, le zèle et le dévouement qu'a manifestés feu M. Lafrance vis-à-vis des pauvres lépreux. C'est dû en grande partie à son zèle et à ses démarches auprès de l'autorité civile si un lazaret a été

construit en 1844 sur l'île Shelldrake et, plus tard, en 1849, à Tracadie où il lui était plus facile de consoler et de soigner ses malheureux malades. Dieu seul connaît ce qu'a fait M. Lafrance pour adoucir le sort des lépreux.

Un rapport envoyé le 28 février 1844 à Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, sir William Colebrooke, et signé par le révérend Fr.-X. Lafrance et M. James Blackall, disait :

“Pour nous conformer au désir de Votre Excellence, nous nous sommes mis en route afin de prendre des renseignements relativement à cette maladie que l'on suppose être incurable, dont plusieurs personnes sont mortes et dont plusieurs sont sérieusement affectées en cette partie de la province. Malheureusement, jusqu'à ces derniers temps, les malades et leurs parents ont caché cette maladie autant qu'il leur a été possible de le faire. Vu cette ligne de conduite, il est à craindre que plusieurs personnes soient infectées bien que les symptômes du mal ne soient pas encore très visibles. On nous apprend que cette maladie—si elle est soignée de bonne heure—peut être guérie par la diète et les remèdes particuliers qui lui conviennent.

“Nous prenons donc la liberté de proposer à Votre Excellence qu'une léproserie soit construite à Tracadie, où est maintenant le siège de la maladie, que des fonds soient prélevés afin de payer le salaire d'un surintendant médical ainsi que les remèdes et les provisions qui conviennent et qu'une commission de trois ou cinq personnes respectables choisies dans ces endroits ait l'autorité voulue, de par le gouvernement, pour obliger toute personne qui souffre de cette contagion de se rendre immédiatement à la léproserie et d'y demeurer jusqu'à ce qu'elle soit renvoyée chez les siens par le médecin du lazaret et par une majorité des membres de la commission.”

Les lépreux ne pouvaient supporter leur exil et leur isolement à l'île Shelldrake. Du haut de la chaire comme ailleurs, le curé Lafrance dut mettre à contribution toute son éloquence, toute son énergie, toute son autori-

té de prêtre pour faire accepter par les victimes de la lèpre, la séquestration à Sheldrake et les autres mesures légales qui leur étaient imposées dans l'intérêt public. Au début, sur l'île, les lépreux étaient mal logés ; en second lieu, les gardiens étaient loin de leur être sympathiques. Mais ce qu'il y avait de plus pénible pour ces pauvres infortunés, c'était l'ennui, le cruel ennui, doublé de l'humiliation publique qui semblait leur être infligée, du moment qu'on les avait séparés de la société de leurs parents et de leurs semblables.

Aujourd'hui encore l'ennui et la honte de passer pour des lépreux sont des souffrances morales qui torturent plus cruellement les ladres de Tracadie que toutes les incommodités ou douleurs physiques qu'ils endurent.

Le 16 octobre 1845, le lazaret de l'île Sheldrake devint la proie des flammes. Il fut rebâti immédiatement au même lieu. Les lépreux y séjournèrent encore quatre ans. Pendant ce temps, ils ne cessèrent d'implorer les membres de la commission pour que la maladrerie fût placée sur la terre ferme ; car, disaient-ils, l'isolement uni au désœuvrement les faisait mourir sur cette île déserte.

Le curé Lafrance était lui-même désolé de la triste position qui était faite à ces infortunés. Aussi, consentit-il, devant la commission, à donner un terrain tout près de son presbytère, afin qu'on y construisît un nouveau lazaret. Là, disait-il, les malades se trouveront plus rapprochés de leurs parents, de leurs amis, et s'il reste encore quelques infortunés que les familles recèlent, on les y attirera plus facilement. La proposition fut acceptée.

Le 25 juillet 1849, quinze lépreux furent transférés au nouvel établissement de Tracadie. Le nombre des malades admis au lazaret de l'île Sheldrake, depuis le 19 juillet 1844 au 25 juillet 1849, avait été de trente-deux. Durant ces cinq ans, quinze patients moururent sur l'île, trois s'enfuirent ne pouvant plus résister à l'ennui et ne se croyant pas atteints de la lèpre.

Le médecin-chirurgien qui, en 1849, s'occupa des lépreux placés au nouveau lazaret de Tracadie, fut le Dr Charles M. Labillois, habile médecin de Miguacha, Baie des Chaleurs.

Le 15 décembre 1849, l'abbé Lafrance écrivait en anglais à l'honorable John R. Partelow, secrétaire provincial, la lettre suivante :

“Toute mon influence pour décider les malades à se rendre à la nouvelle léproserie de Tracadie n'aurait servi de rien, si je ne leur avais promis les services du docteur Labillois, de Miguacha. Ce dernier a soigné ces sortes de malades en 1818, à Caraquet, d'où nous est venue l'infection qui ravage aujourd'hui notre pays, et il en a guéri neuf. J'ai questionné très sérieusement tous les patients que nous avons ici. J'ai examiné leurs plaies ou éruptions et, d'après cet examen et leur réponse, je suis convaincu qu'ils souffrent bien plus de la syphilis que de toute autre sorte de maladie.”

En 1849, le Dr Labillois soulagea notablement ou guérit complètement plusieurs lépreux dont Marguerite R..., Hélène L..., Marie R..., Charlotte C..., Anastasie C..., Anne G..., la plupart femmes mariées.

Bien que le curé Lafrance surveillât de près le lazaret de Tracadie, cette maison n'en était pas moins sous les soins immédiats d'une administration laïque qui n'avait à peu près aucune influence religieuse et moralisante auprès des malades. Il aurait bien voulu des religieuses pour diriger cette institution, mais il ne fallait pas y songer. L'heure n'était pas venue. Tout était encore à organiser dans ce nouveau diocèse. Lui-même allait bientôt partir pour un plus large champ de travail, mais il pouvait se rendre le témoignage qu'il n'avait épargné aucune peine, aucune dépense pour relever la condition des infortunés lépreux, les réunir sous un seul toit, les mettre à la charge du gouvernement du pays, les rapprocher, dans leur isolement, de leurs parents, de leurs amis et de leur église paroissiale.

Neuf mois après le départ du curé Lafrance pour aller à Memramcook, le lazaret de Tracadie fut complètement détruit par le feu, un samedi, le 4 octobre 1852.

La tradition veut que cet incendie ait été l'oeuvre d'un des malades internés à l'institution. Un nouvel établissement fut construit au même endroit le printemps suivant.

Divers rapports préparés par des médecins réputés alors éminents tels que les docteurs Keene, Gordon, etc., ont été publiés, de 1845 à 1860, relativement aux lépreux.

Le révérend M. Ferdinand Gauvreau qui remplaça le curé Lafrance à Tracadie, a écrit, en anglais, un article qui parut en 1861, dans les colonnes du journal *The Colonial Empire*, à Saint-Jean, N. B. Cet article avait pour titre "The Government and the Lepers."

Cinq ans plus tard, en 1866, une pétition fut envoyée à la législature provinciale à l'effet de demander des subsides en faveur des Soeurs de la Miséricorde qu'il était question de faire venir à Tracadie afin de soigner les lépreux. Cette requête n'eut pas de succès. Ce fut alors que Mgr Rogers, évêque de Chatham, pria le grand vicaire Paquet d'aller chercher des religieuses pour prendre charge du lazaret. Le grand vicaire s'adressa aux Hospitalières de Saint-Joseph, Montréal, et, le 12 septembre 1868, six religieuses vinrent prendre la direction de la léproserie. Ces six religieuses étaient : la révérende Mère Pagé, supérieure, et les révérendes soeurs Quesnel, Viger, Brault, Clémence et Lumina. Détail édifiant : quand la Mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph fit part à ses religieuses de la demande extraordinaire, elle pria les Soeurs qui consentiraient à aller dans cette région lointaine afin de se consacrer au soin des lépreux, de donner leur nom privément. Toutes s'offrirent et se dirent prêtes à partir ; la vénérable Mère n'eut que l'embarras du choix.

De 1844 jusqu'en 1880, l'entretien du lazaret fut aux frais du gouvernement provincial et l'allocation fut toujours mince et insuffisante. Le 25 novembre 1880, il fut placé sous l'administration du gouvernement fédéral. L'argent voté par le gouvernement va pour payer le médecin, les chapelains, le service des religieuses et les réparations faites aux bâtiments. Aux pre-

nières années, le trésor fédéral payait à peu près trois mille dollars de subsides. De nos jours cette somme est doublée. D'après le rapport de l'auditeur général pour l'année 1910, les dépenses ont été de \$6,126.20.

Il n'y a plus de doute pour ceux qui ont étudié la maladie des internés du lazaret de Tracadie que l'affection dont ils souffrent soit la vraie lèpre, celle du temps de Moïse et de Notre-Seigneur. Ce mal finit par donner à tous les lépreux une physionomie caractéristique de leur maladie : on dirait un air de parenté, au point que les lépreux de la Palestine ressemblent à ceux de Tracadie.

Les lépreux de ce dernier lazaret ne se recrutent pas seulement à Tracadie et dans les alentours. Il en vient de lieux bien éloignés. Il y en a actuellement plusieurs de l'Islande : on y voit même aujourd'hui un ministre protestant qui a contracté la lèpre aux Indes anglaises (R. P. Bourgeois, *Vie de l'abbé F.-X. Lafrance*, p. 53 et seq.).

---

## LES PEINTURES DE LEGARÉ SUR QUÉBEC

---

En 1832, Joseph Légaré reproduisait sur la toile des scènes du grand choléra qui venait de décimer la population de Québec, en causant la mort de trois mille quatre cent cinquante-une personnes sur une population de quatre-vingt mille.

En 1845, Legaré exécuta deux tableaux représentant : l'un, le faubourg Saint-Roch dévasté par le feu en mai 1845, feu qui détruisit seize cent trente maisons et causa cent pertes de vie ; l'autre, le faubourg de Saint-Jean-Baptiste, rasé par l'incendie en juin de la même année et dans lequel treize cent cinquante maisons furent détruites.

Une autre peinture de Legaré représente la scène qui suivit un éboulement du Cap de la citadelle de Québec (Georges Bellerive, *Artistes peintres canadiens-français*, p. 15).

REPONSES

**Le site de Stadacona** (XXXII, p. 354)—Lors de son voyage de découverte, en 1535, Cartier vit sur le site actuel de Québec une bourgade que les Sauvages nommaient Stadacona. Peut-on établir de façon certaine l'endroit précis de la ville de Québec où se trouvait la bourgade de Stadacona ?

Voyons le récit même de Cartier. Après avoir parlé de l'extrémité est de l'île d'Orléans, il écrit :

“Et fit le dit capitaine apprêter ses barques pour passer outre, et aller avant le dit fleuve avec le flot, pour chercher havre et lieu de sauveté pour mettre les navires, et fûmes outre le dit fleuve environ dix lieues cotoyant la dite île. Et au bord d'icelles trouvâmes un affour d'eau fort beau et plaisant. Auquel lieu y a une petite rivière et havre de barre marinant de deux à trois brasses, que trouvâmes lieu à nous propice pour mettre notre navire à sauveté. Nous nommâmes le dit lieu Sainte-Croix (aujourd'hui la rivière Saint-Charles), parce que le dit jour y arrivâmes.”

Puis, Cartier décrit ainsi Stadacona :

“Auprès d'icelui lieu (c'est-à-dire la rivière Sainte-Croix) y a un peuple dont est seigneur le dit Donnacona et y est sa demeure qui se nomme Stadacona, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et bien fructifere, pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France. Comme chênes, ormes, fresnes, noyers, ifs, cèdres, vignes, aubépines, qui portent le fruit aussi gros que prunes de damas, et autres arbres : sous lesquels croît de aussi beau chanvre que celui de France, qui vient sans semence ni labour. Après avoir visité le dit lieu et trouvé être convenable, se retira le dit capitaine et les autres dedans les barques pour retourner ès navires.”

Comme on le voit, il est assez difficile avec le texte de Cartier de placer le site de Stadacona. M. l'abbé Ferland, dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame*, dit : “Je suis porté à croire que le village de Stadacona était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la côte d'Abraham.”

L'occasion est peut-être bonne pour poser une autre question ici. De quelle nation étaient les habitants de Stadacona à l'époque où Cartier les visita ?

Dans une étude publiée dans le *Canadian Naturalist*, en 1861, le principal J.-W. Dawson a essayé d'établir que les aborigènes de Québec et de Montréal, au temps de Cartier, étaient de race algonquine. M. l'abbé Ferland semble de l'opinion de M. Dawson.

Dans le *Journal de l'Instruction Publique* de décembre 1864, un correspondant, *Kondiaronk*, qui semblait bien au fait de la question, affirme que M. Dawson se trompe. Pour lui, les habitants de Stadacona en 1535 appartenaient à la grande famille huronne ou iroquoise. *Kondiaronk* concluait son étude par les lignes suivantes :

“La nation qui avait ses cabanes, ou si l'on veut ses tentes, *tabernacula sua*, à Hochelaga et à Stadacona, n'était point algonquine, mais huronne ou iroquoise, plus probablement huronne. La douceur et le caractère en même temps rusé et soupçonneux des sauvages de Cartier font croire qu'ils étaient ou des tribus huronnes ou de quelque nation très semblable aux Hurons par la langue et par les mœurs, qui auront été entièrement détruites par leurs féroces voisins, les Iroquois, ou repoussées dans l'ouest, pendant l'intervalle presque séculaire, qui sépare le voyage de Cartier de celui de Champlain.”

**Le naufrage du “Carossol”** (XXV, p. 32)—Aux détails déjà donnés dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXV, p. 280, sur le naufrage du vaisseau du Roi le *Carossol*, on peut ajouter le passage suivant de la lettre de MM. de Frontenac et Bochart Champigny au ministre, en date du 9 novembre 1694 :

“Le navire du Roi le *Carossol* s'est perdu d'un mauvais temps sur les Sept-Iles, à 80 lieues de Québec; il ne s'en est sauvé que quelques matelots, le premier pilote et l'écrivain qui ont hiverné sur les lieux. Nous y avons envoyé le printemps une barque et un brigantin, commandés par le sieur de Beaubassin, lieutenant, qui s'est très bien acquitté de sa commission et a fait au delà de ce qu'on pouvait espérer, par les furieux coups de vent qu'il a eu à essuyer. Sa

diligence a été fort grande et il nous a rapporté ce qu'il a pu retirer du débris de ce vaisseau, qui est assez considérable, comme vous le verrez par le mémoire que le sieur de Champigny vous en envoie avec sa lettre particulière et l'enquête qu'il a faite au sujet de ce naufrage."

**Le fort Beauséjour** (XXXI, p. 541)—La pointe sur laquelle fut bâti le fort Beauséjour, pointe que dans plusieurs documents on nomme "Pointe à Beaujour", appartenait à un nommé Laurent Chatillon, sieur de Beauséjour, originaire de la Rivière-Saint-Jean. De là le nom de Pointe Beauséjour, puis fort Beauséjour.

P. G.

**Barbe Marganne de Lavaltrie** (XXIII, p. 43)  
—Il a été longuement question de Barbe Marganne de Lavaltrie dans le *Bulletin* mais on n'a pas donné la date de sa mort. Un ami nous a procuré son acte de sépulture, extrait des registres de Saint-Joseph-de-Chambly :

"L'an de N. S. mil sept cent soixante six, ce trois d'aoust j'ay inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse avec les cérémonies prescrites par notre mère la Ste-Eglise, le corps d'honorable personne (sic) Barbe Lavaltry de Beaulac (sic) décédée depuis deux jours, âgée de quatre vingt quatorze ans et munie des sacrements de notre mère la Ste Eglise, présence de louis monty lambert (sic, pour Montizambert) Ecuyer sieur de Boucher de niverville, du sr Legros, de sr grisé notaire royal et plusieurs autres habitans du dit lieu dont les uns ont signé le présent acte et les autres ont dit ne le sçavoir, en foy de quoy j'ay signé  
hertel chambly  
Montizambert  
fr felix Berey prêtre

---

#### QUESTION

---

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, mentionne un "François Pethureau, précepteur des enfants de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal". Que devint ce Pethureau? Où Mgr Tanguay a-t-il pris son renseignement sur Pethureau? A. B. C.

## LES DISPARUS

*James Ferres.*—James Moir Ferres, originaire d'Écosse, fut instituteur dans les Cantons de l'est, député à l'Assemblée législative et propriétaire de la *Montreal Gazette*, de 1848 à 1858 ; ensuite, gouverneur du pénitencier de Kingston. Son fils, James Ferres, ayant de grandes aptitudes pour les mathématiques se livra aux affaires, acquit des biens, puis se tourna vers la littérature. Il fonda le premier *Canadian Club* et fit plusieurs conférences à la "St. James literary Society" et à la Société des auteurs. Il a signé plusieurs poésies appréciées, mais, surtout, il a traduit avec un rare bonheur les *Scènes de mœurs canadiennes* du Frère Marie-Victorin, comme aussi les textes des légendes qui accompagnent l'album *Nos canadiens d'autrefois* par Edmond-J. Massicotte. Décédé à Montréal le 20 mars 1925.

*Arthur De Lisle.*—Fils de Augustin De Lisle et de Charlotte Ainsse, il naquit à Saint-Henri-de-Mascouche le 26 avril 1851. Admis à l'étude de la médecine en 1882, il reçut son titre de docteur en 1887. Il n'exerça cependant pas sa profession étant toute sa vie resté au service du barreau. En 1898, il fut nommé assistant-trésorier et conservateur de la bibliothèque des avocats à Montréal, succédant à son frère aîné Auguste De Lisle. Il démissionna en 1921 après avoir fidèlement servi le Barreau pendant 58 ans.

*Rémi Tremblay.*—Né à St-Barnabé, comté de St-Hyacinthe, le 2 avril 1847, il s'enrôla à 15 ans dans un régiment du Massachusetts pour la campagne de sécession. Fait prisonnier, il s'évada, puis suivit les cours de l'école militaire de Montréal et prit part à la campagne féniennne. Ensuite, il se livra au journalisme ; collabora à divers journaux et publia plusieurs volumes en vers et en prose. Mort à l'hôpital Saint-Claude de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, le 30 janvier 1926. De 1896 à 1922, il fut assistant bibliothécaire et traducteur à Ottawa.

*Robert-Wallace McLachlan.*—Né en 1844, il s'adonna de bonne heure à la numismatique et rassembla la plus riche collection qui soit de monnaies et de médailles canadiennes.

Cette collection et plus 5000 volumes et brochures traitant de numismatique ont été légués au musée du Château de Ramesay, siège de la Société d'archiologie et de numismatique, dont le défunt fut le conservateur et gouverneur à vie. Feu M. McLachlan était membre de la Société royale du Canada et il a publié plusieurs études intéressantes sur les monnaies et les médailles du Canada. Il est décédé à Montréal le 10 mai 1926.

*Jobson Paradis.*—Né à Saint-Jean, P. Q., en février 1871, il était fils de feu l'hon. juge E.-Z. Paradis et de Marguerite Bourgeois. Il fit ses études à l'université d'Ottawa puis alla suivre les cours de l'Université Notre-Dame, d'Indiana, où il prit ses degrés de maître ès art. L'année suivante, il partait pour Paris où il étudia sous Gérôme et Grégori. A son retour, il fut employé au service de la traduction à Ottawa. Mort à Guelph, Ont., le 11 mai 1926. Le défunt était l'un des fondateurs de l'Association technologique de la langue française d'Ottawa, paysagiste en vue, conférencier et critique très averti.

*L'honorable Clément Robillard.*—Né à Lavaltrie le 30 mai 1850, du mariage de Narcisse Robillard et de Sophie Bouthillier. Il fit ses études au collège de L'Assomption, puis s'établit à Montréal où il ne tarda pas à jouir de la confiance de ses concitoyens. Elu représentant du quartier Lafontaine à l'hôtel de ville, il occupa ce poste d'échevin jusqu'en 1909, alors qu'il fut élu député de Saint-Jacques à la législature de Québec. M. Robillard fut réélu député de Saint-Jacques en 1912, puis en 1916. En 1919, il était nommé conseiller législatif pour la division de Lanaudière. Décédé à Montréal le 20 mars 1926.

*Georges Lemay.*—Né à Saint-Paul de Minnesota, Etats-Unis, le 1er janvier 1857, du mariage de Joseph Lemay et de Camille Auger. Il fit ses études au collège de Saint-Boniface et au séminaire de Québec. Puis il collabora successivement au *Journal de Québec*, à *l'Événement*, au *Canadien* et à la *Justice*. En 1887, il s'en allait fonder à New-York le *Canada*, qui ne vécut que six mois. Il fut ensuite professeur de langue et de piano, tout en étant organiste de l'égli-

se canadienne Saint-Jean-Baptiste. Lemay décéda à New-York le 17 avril 1902. Il avait publié à Québec, en 1884, un volume de nouvelles *Petites fantaisies littéraires*, qui fut favorablement reçu du public.

*Mgr Narcisse Doucet*—Né à Maskinongé le 28 février 1820, du mariage de Michel Doucet et de Geneviève Généreux. Ordonné prêtre le 29 septembre 1842, M. Doucet fut vicaire à Percé, de 1842 à 1844 ; curé du même lieu de 1844 à 1849 ; curé de Saint-André-de-Kamouraska, de 1849 à 1862 ; et curé de la Malbaie, de 1862 à 1891. Il fonda dans cette paroisse un couvent qu'il confia aux Soeurs de la Charité. A la mort de Mgr Dominique Racine, en 1888, M. Doucet fut administrateur du diocèse de Chicoutimi jusqu'à la nomination de son successeur. Décédé à la Malbaie le 9 mai 1891. A la demande de Mgr Bégin, alors évêque de Chicoutimi, M. Doucet avait été créé protonotaire apostolique par Sa Sainteté Léon XIII.

*L'honorable Michaël-Félix Hackett*—Né à Granby le 23 août 1856. Il fut admis à la pratique du droit en 1875. Maire du village de Stanstead-Plain, il fut choisi comme préfet du comté de Stanstead. En 1892, M. Hackett fut élu député de Stanstead à la législature de Québec. Président du conseil exécutif dans le gouvernement Taillon (28 février 1895), il devint secrétaire provincial dans le gouvernement Flynn (12 mai 1896). Le 3 décembre 1915, M. Hackett était nommé juge de la Cour Supérieure. Décédé à Cowansville le 12 avril 1926.

*Louis-Arthur McConville*—Né à Saint-Paul-de-Joliette le 20 décembre 1849. Il fut admis au barreau le 12 janvier 1871. En 1875, il fut un des rédacteurs du *Nouveau-Monde*, de Montréal, qu'il laissa, en 1876, pour aller se fixer à Joliette où il fonda l'*Industrie*, qu'il rédigea lui-même tout en s'occupant de sa profession. Après la résignation de l'honorable M. Baby comme ministre de l'Intérieur, et sa nomination à la Cour du Banc de la Reine, M. McConville fut élu par le comté de Joliette pour le remplacer à la Chambre des Communes. Élu le 9 décembre 1880, il décéda à Joliette moins de deux ans plus tard, le 9 mai 1882.

*Antoine Plamondon*—Né à L'Ancienne-Lorette le 2 mars 1804, du mariage de Pierre Plamondon et de Marie Hamel. Il fut protégé par le grand-vicaire Deschesnaux qui lui fit étudier la peinture sous Legaré. Il alla ensuite se perfectionner en Europe où il demeura quatre ans. Plamondon décéda à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, le 4 septembre 1895. Garneau a dit de Plamondon que son maître en avait fait un peintre trop parfait pour le Canada. Trop ami de la perfection, il donnait à ses oeuvres un fini qui n'était pas apprécié et qui demandait trop de temps pour le prix qu'on lui offrait. On trouvera une liste des peintures de Plamondon dans la brochure de M. Georges Bellerive, *Artistes-peintres canadiens-français*.

*Charles Tariou de Lanaudière*—Né à Joliette le 10 septembre 1862, du mariage de Charles-Barthélemy Gaspard Tariou de Lanaudière et de Julie-Arthémise Taché. Admis à la pratique du droit le 10 juillet 1883, M. de Lanaudière ne pratiqua guère sa profession. Il s'occupa plutôt de milice et d'industrie. Il commanda pendant quelques années le 83ème régiment de milice de Joliette. M. de Lanaudière s'enrôla un des premiers dans le célèbre 22ème Régiment et fit toute la Grande Guerre. Par décret du 16 mars 1919 la France lui décerna la médaille de la reconnaissance française. Décédé à Montréal le 2 juin 1926, M. de Lanaudière fut le dernier de son nom.

---

## LES CANADIENS-FRANCAIS ET LA GUERRE DE SECESSION AMERICAINE

---

Au cours d'un sermon prononcé par l'abbé Beaudry, curé de St-Constant, à l'occasion d'un *Libera* chanté pour le repos des associés de l'*Union de Prières* morts dans les États-Unis, et reproduit dans *l'Écho du cabinet de lecture paroissial* du 15 février 1865, on lit que 40,000 Canadiens-français combattaient alors sous le drapeau de la république et que, "14,000 étaient tombés sur le champ de bataille pour une cause qui nous était étrangère."

Si ces chiffres sont officiels, la guerre de sécession aurait fait plus de victimes parmi nos compatriotes que la grande guerre de 1914-1918.

BLONDEL

## LE SIEUR AUGUSTIN CHARRIER

---

Un peu après 1735, le ministre écrivait la lettre suivante à M. de Beauharnois :

“Vous savés qu’il a été expédié un ordre du Roy au mois de may 1735 pour faire passer en Canada Augustin Charrier, petit-fils de M. de Chateauneuf, per. Capne de Dragons de la Capitainerie garde côte de Xaintonge. Vous verrés par la lettre qu’il m’a écrite que la correction qui a été faite à ce jeune homme n’a pas eu grand succez ce qui est d’autant plus facheux que le grand père est un honnête homme tres zélé et tres appliqué à son service, il se plaint de n’avoir point eu de nouvelles du P. Recteur des Jésuites sur les hardes et l’argent qui luy avaiant été remis pour les besoins de ce jeune homme. Je vous prie d’en parler à ce..... Recteur, et d’empêcher que ce jeune homme ne repasse cette année en France, vous m’informerés s’il vous plait en même tems de la conduite qu’il tiendra dans la colonie.

“Il y a 8 à 9 ans qu’à la sollicitation de Made. la Ma’alle D’harcourt, je fis passer en Canada le Sr. Desfossés de Beauvilliers, lieutenant de cavalerie, M. Hocquart luy a rendu, à ce qu’elle m’a écrit, un compte avantageux de sa conduite, et comme elle me demande de l’employ pour luy, je serais bien aise de savoir ce qu’il fait en Canada et de quelle manière il s’y est comporté depuis qu’il y est. Je vous prie de me le mander.”

Je serais fort curieux de savoir ce que devint cet Augustin Charrier. A-t-il fait souche dans la Nouvelle-France ? Dans les environs de Québec, surtout à Lévis, il y a bon nombre de familles Charrier et, coïncidence assez curieuse, plusieurs de ces Charrier portent le prénom Augustin. Le jeune fils de famille arrivé ici en 1735 pourrait bien être le premier ancêtre canadien des Charrier d’aujourd’hui, mais je n’ai aucune preuve pour étayer ma supposition. A d’autres plus savants que moi de répondre à la présente question.

X. X. X.

## CHARLES JUCHÉREAU DE SAINT-DENYS

Né à Québec le 6 décembre 1655, du mariage de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Thérèse Giffard.

En 1691, le gouverneur de Frontenac lui donnait une commission de lieutenant réformé.

M. Juchereau de Saint-Denys fut le premier lieutenant-général de la juridiction de Montréal. Il fut nommé par commission royale le 15 avril 1694.

Le 15 octobre 1696, M. Juchereau de Saint-Denys obtenait du Conseil Souverain la permission de passer en France pour "vaquer à ses affaires." Il avait conçu le projet d'établir des tanneries au Mississipi et c'était pour rendre le ministre Pontchartrain favorable à ses désirs qu'il se rendait en France. Le ministre lui répondit par un refus.

Cet échec ne le découragea pas. Trois ans plus tard, en 1699, il se rendit de nouveau en France. Cette fois, il eut la haute influence d'une amie de sa famille, la comtesse de Saint-Pierre, auprès du ministre, et celui-ci lui accorda tout ce qu'il demanda. Le privilège d'établir des tanneries au Mississipi fut signé à Marly, par Louis XIV, le 4 juin 1701.

Satisfait de ce qu'il avait obtenu, M. Juchereau de Saint-Denys s'en revint au pays et commença immédiatement ses préparatifs de départ pour le Mississipi.

Le gouverneur et l'intendant étaient défavorables au projet de M. Juchereau de Saint-Denys, mais ils n'osèrent lui mettre d'entraves de peur de déplaire au ministre. Il eut donc toute liberté d'organiser son expédition.

M. Juchereau de Saint-Denys fit des établissements à Michillimakinac et à l'entrée de la rivière Ouabache. Cette rivière Ouabache était la communication la plus courte et la plus commode entre le Canada et la Louisiane. Un bon nombre de Sauvages s'étaient établis en cet endroit. Pour les y retenir, M. Juchereau de Saint-Denys avait engagé le Père Mermet, Jésuite, un des

missionnaires des Illinois, à essayer de les gagner à Jésus-Christ. Ce religieux trouva ce peuple indocile, superstitieux et livré au pouvoir despotique des jongleurs.

M. Juchereau de Saint-Denys en butte à des difficultés de toutes sortes, manquant d'hommes pour exercer son industrie, se découragea. Il tomba malade et mourut à Ouabache, dans l'automne de 1703, probablement des suites des fatigues qu'il s'était données.

Son entreprise de tanneries au Mississipi avait englouti une bonne partie de son avoir. Les procès que suscita sa mort prématurée mangèrent le reste.

Denise-Thérèse Migeon de Branssat, veuve de M. Juchereau de Saint-Denys, se remaria avec Louis Lié-nard de Beaujeu, officier des troupes du détachement de la marine, et fut la mère du célèbre abbé de Beaujeu et de Daniel-Hyacinthe-Marie de Beaujeu, le héros de la Monongahéla.

P.-G. R.

---

## QUELQUES NOTES SUR LES INTENDANTS

---

Louis Robert fut maintenu dans sa qualité de noble par arrêt du Conseil d'Etat du roi rendu le 4 mai 1667. Louis qui avait épousé Anne Naudet, mourut en 1698.

\*\*\* Claude de Bouteroue fut reçu en 1654 conseiller à la Cour des Monnaies. Il a donné : "Recherches curieuses des monnaies de France", in-folio publié à Paris en 1666. L'Etat de la France de 1674 indique que Bouteroue était encore vivant, mais il n'y paraît pas en celui de 1680. Bouteroue était parisien.

\*\*\* Jacques de Meulles était bourgeois de Paris, conseiller du roi en ses conseils et grand bailli d'Orléans.

La terre et seigneurie de Frêne a été érigée en chàtellenie en faveur de Pierre Meulles à St-Germain-en-Laye, en janvier 1634.

Des lettres patentes confirmèrent la noblesse à Jacques de Meulles, sieur de la Source, à Versailles le 22 janvier 1707.

Autre confirmation à Étienne de Meulles, le 9 novembre 1716, à Paris.

\*\*\* Dans les criées du Châtelet en décembre 1738 et janvier 1739, il est question de Antoine-Denis Raudot, conseiller du roi, intendant de la marine et maître des requêtes de la reine, légataire de son père, Messire Jacques Raudot, conseiller du roi en sa Cour des Aides, intendant de la Nouvelle-France.

\*\*\* L'intendant Bégon mourut le 18 janvier 1747. (Arch. de la marine). Son fils, Michel, né en 1717, fut conseiller au parlement de Metz et commissaire de marine (intendant de la marine) à Dunkerque du 1er novembre 1756 au 1er novembre 1761, époque à laquelle il se retira avec une pension de 1200 livres—(Arch. de la Marine et Alphabet Lafillard). Il épousa à St-Roch le 4 juin 1743, Marie-Anne-Françoise de Pernot, fille mineure de Remy, seigneur du Omat. Le marié demeurait d'ordinaire à Blois et depuis quelque temps à Paris, paroisse Saint-Sauveur. (A. Jol.)

\*\*\* La famille de Chazelles est éteinte depuis le décès de Augustin de Chazelles en 1865.

\*\*\* Dans les criées du Châtelet, juillet 1740, il est fait mention de Messire Claude-Thomas Dupuis, chevalier, conseiller du roi en ses Conseils d'État et Privé, maître des requêtes honoraires et ci-devant intendant de la Nouvelle-France et héritier de Claude Dupuis, marchand à Paris, son père.

\*\*\* François Bigot, conseiller du roi, intendant de la Nouvelle-France, fut reçu secrétaire du roi (du Grand Collège) le 4 octobre 1754, au lieu d'Étienne Le Coulteux, et lui-même remplacé le 6 mars 1764 par A.-P. Henri.

Le père de François était le doyen de la Cour du Parlement de Bordeaux ; son grand-père était greffier du même Parlement.

QUATRE ORDONNANCES DE L'INTENDANT  
DUCHESNEAU

---

Dans les deux volumes *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, nous avons publié quelques ordonnances de l'intendant Duchesneau. Il est certain que plusieurs douzaines d'ordonnances de cet intendant ont été détruites ou perdues.

Dans un mémoire intitulé "Mémoire et preuve de la cause du désordre des coureurs de bois, avec le moyen de les détruire" envoyé au ministre de Seignelay en 1681 par le gouverneur de Frontenac, on signale quatre ordonnances de l'intendant Duchesneau :

28 mars 1680 : ordonnance qui permet aux sieurs de Lalande et Jolliet d'aller à la pêche du côté de Tadoussac avec défense de traiter avec les Sauvages à peine de 2000 livres d'amende et de confiscation de leur vaisseau et de leurs marchandises.

29 mars 1680 : ordonnance qui renvoie une requête du sieur Boisseau, agent général des fermiers du pays, au sujet de la traite faite par les sieurs de Lalande et Jolliet.

4 avril 1680 : ordonnance qui condamne les sieurs de Lalande et Jolliet à 500 livres d'amende et confisque leur vaisseau, avec défense de récidiver.

27 septembre 1681 : ordonnance qui permet aux sieurs de Lalande et Jolliet de décharger les marchandises, pelleteries et autres choses contenues dans la barque la *Sainte-Anne* et leur fait défense de traiter ou faire traiter dans l'étendue des limites de Tadoussac, directement ni indirectement, et, en même temps, condamne le sieur Becquet à trente livres d'amende, pour avoir témoigné d'une société entre M. de la Chesnaye, de Lalande et Jolliet.

Evidemment, le mémoire ne donne qu'un pâle résumé de ces quatre ordonnances de l'intendant Duchesneau. Ces ordonnances sont-elles irrémédiablement perdues ? Qui nous dira où elles sont ?

P.-G. R.

## LES ESQUIMAUX, HIER ET AUJOURD'HUI

---

Lorsque Cartier pénétra pour la première fois dans le golfe Saint-Laurent, il fut d'abord en contact avec les Esquimaux qui occupaient, alors comme aujourd'hui, le littoral de l'Océan Glacial et le Labrador. Ce peuple hyperboréen, qui diffère tant du reste des Américains, ne mérite pas cependant la description fantastique qu'en fit Cartier. Tel il était alors, tel il est encore aujourd'hui. Il vit de chasse et de pêche ; il n'a aucune religion, ni constitution sociale ; il n'a pas de chefs non plus. Chaque famille ou village se gouverne lui-même comme il peut.

Ces Sauvages hideux et effarés, qui errent dans les solitudes glaciaires, à la réverbération des neiges éternelles, à la lueur des auroles boréales, dans un pays désolé, où la nourriture est rare au point que toute agglomération humaine un peu dense est impossible en raison des obstacles que la nature y oppose, se passent de l'organisation politique.

Les causes les plus efficaces du groupe social sont d'abord la défense contre l'ennemi, hommes et bêtes sauvages, ou le besoin de nourriture. Mais la guerre est extrêmement rare chez ces peuplades. Le seul stimulant de la vie sociale chez les Esquimaux est le besoin de nourriture.

La chasse, par exemple, est singulièrement facilitée par la collaboration de plusieurs chasseurs qui peuvent tuer plus, en moins de temps, qu'un seul pourrait le faire. La société chez les Esquimaux ne dépasse pas ce degré. C'est le véritable état d'anarchie où la coopération sociale résulte de la volonté spontanée des membres du groupe et n'est réglée que par leur caprice du moment. Ainsi donc, chez les Esquimaux : absence de chef, de maître, d'autorité ; ni contrainte, ni discipline imposée, ni gouvernement, ni état, ni pouvoir, aussi bien dans l'ordre économique que dans l'ordre politique. Ce sont les deux vers fameux de Diderot mis en pratique dans toute leur vigueur :

La nature n'a fait ni serviteurs, ni maîtres.  
Je ne veux donner, ni recevoir des lois.

Les Esquimaux sont un cas exceptionnel sur la terre d'Amérique et ils n'y forment qu'un groupe infime. (J.-Edmond Roy, *Principes de gouvernement chez les Indiens du Canada*, p. 8).

---

LE SIEUR THIERRY, PROCUREUR DU ROI DE LA  
PRÉVÔTÉ DE QUÉBEC

---

A la mort de Charles Bécard de Grandville, procureur de la Prévôté de Québec, en janvier 1703, deux candidats se présentèrent pour le remplacer, MM. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay et Charles-Joseph Amyot de Vincelot.

Tous deux avaient le défaut d'être Canadiens quoique recommandés par MM. de Callières et de Beauharnois. C'est un Français qui eut la charge, M. Thierry. Il fut nommé en 1704.

M. Thierry devait passer dans la Nouvelle-France au printemps de 1705, mais la maladie le retint en France.

En 1706 et 1707, M. Thierry était encore malade puisque M. Couillard de Lespinay le remplaçait temporairement en vertu d'une commission à lui donnée par l'intendant Raudot.

Le 30 mai 1708, le ministre écrivait, de Marly, à M. des Perriers :

“On me propose de remplir la place de procureur du Roy de la prévôté de Québec qui a été accordée au sieur Thierry ; il est certain que cette place ne saurait rester plus longtemps vacante ; j'ai été bien aise, avant que d'y pourvoir, de vous en donner avis pour savoir si led. sieur Thierry est dans la résolution ou non de passer cette année en Canada. Je vous prie de me faire réponse au plus tôt sur cela, parce que le vaisseau que le Roy envoie à Québec partira de Rochefort dans le 15 du mois prochain.”

Il faut croire que M. Thierry donna tout de suite la démission de son emploi puisque dix jours plus tard, le 9 juin 1708, M. Couillard de Lespinay recevait les provisions de la charge qu'il remplissait par commission depuis 1705.

Donc, M. Thierry, procureur du roi de la Prévôté de Québec de 1704 à 1708, ne vint jamais dans la Nouvelle-France.

P.-G. R.

## LE ZOUAVE CHARLES PAQUET DIT LAVALLEE

Voici un humble dont la vie mérite d'être connue.

Charles Paquet dit Lavallée naquit à Saint-Charles-de-Bellechasse le 6 juin 1831, du mariage de Jean-Baptiste Paquet dit Lavallée et de Angèle Audet dit Lapointe.

En 1868, Paquet fut un des premiers Canadiens-Français à s'enrégimenter dans les Zouaves Pontificaux pour voler au secours du vicaire de Jésus-Christ.

Le 20 septembre 1870, les hordes piémontaises entraient dans la ville éternelle. Pendant que Cadorna et ses 75,000 soldats faisaient leur entrée *triumphale* par la *Porta Pia*, les glorieux vaincus de Pie IX, rassemblés sur la place Saint-Pierre, poussaient une dernière fois le cri de "Vive Pie IX" et défilaient par la *Porta Angelica*. Paquet était du nombre de ces braves. Pendant trois ans, Paquet avait été un vrai soldat du pape, plein d'abnégation, de fidélité, de bonne camaraderie.

Le zouave Paquet, qui avait promis un dévouement sans bornes au Pape, revint au Canada avec l'intention bien arrêtée de retourner à Rome pour y mourir au service de Pie IX.

Il fut un des plus fermes soutiens de l'Union Allet, association fondée par les anciens zouaves pontificaux canadiens. Il fut aussi un des fondateurs du *Bulletin de l'Union Allet*. Paquet fit le sacrifice de la belle position qu'il occupait à Québec pour aller prendre à Montréal l'administration du *Bulletin* et la direction du *Casino* également fondé par les zouaves.

En 1876, Paquet abandonnait ses parents, ses amis, la belle situation qu'il s'était créée pour aller occuper à Rome l'humble charge de gendarme du Pape.

Pendant seize ans, Charles Paquet dit Lavallée servit le Saint-Siège en qualité de gendarme pontifical au Vatican. Il décéda à Rome le 30 mai 1892, en odeur de sainteté. Il repose au cimetière de San Lorenzo al Verano.

Le 28 janvier 1897, le chevalier Gustave A. Drolet écrivait de Rome à son fils, M. E.-B. Drolet :

"J'ai fait fabriquer une croix en marbre blanc, solide,

avec une base en marbre, fer et ciment, sur laquelle j'ai fait graver profondément l'inscription suivante :

“Aïme Dieu et va ton chemin—A la mémoire de Charles Paquet dit Lavallée, ancien président de l'Union Allet, etc, né à Québec (1) le 6 janvier (1) 1831, mort à Rome le 30 mai 1892, gendarme pontifical. Passants, priez pour le repos de son âme.”

Cette croix en marbre fut placée sur la tombe de Paquet le 15 janvier 1897, en présence de l'abbé Desrosiers et des anciens zouaves pontificaux Gustave-A. Drolet et Murray Prendergast.

P.-G. R.

---

## LE PREMIER ROUPÉ AU CANADA

---

Samuel Roup ou Roupp dit Linsbourg, du lieu de sa naissance, la ville de Linsbourg, canton de Berne, en Suisse, vint au Canada vers 1757 ou 1758. Il était soldat et appartenait à la compagnie de Gaspé. Roupe ne parlait que l'allemand. Un Récollet de Québec, le Père Gabriel Auheïses, s'intéressa au jeune soldat et le convertit à la foi catholique. Il fit son abjuration du protestantisme dans la cathédrale de Québec le 29 avril 1758. Le Père Gabriel Auheïses lui servit d'interprète à la cérémonie du baptême que lui administra le curé de la paroisse, M. l'abbé Récher.

Sept ans après son baptême, le 29 mai 1765, Samuel Roupe épousait, à Montréal, Marguerite Couvret qui mourut deux ans plus tard. Les deux enfants nés de ce mariage moururent en bas âge.

Le 11 avril 1768, Roupe épousait en secondes noces Marie-Joseph Clocher dit Lacleche qui lui donna douze enfants qui moururent aussi en bas âge, excepté une fille Marie-Josette, décédée à 49 ans, et un fils, Jean-Baptiste Roupe.

Ce dernier, ordonné prêtre le 27 janvier 1805, vécut un an au collège de Nicolet, dix ans à Saint-Régis, seize ans au Lac des Deux-Montagnes, puis vingt-cinq ans au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, où il décéda le 4 juillet 1854. Il laissa la réputation d'un saint prêtre. (*Echo du cabinet de lecture paroissial*, 1867, p. 535).

---

(1) Erreur.